

Bulletin du Conseil communal

N° 18



Lausanne

Séance du 5 juin 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du mardi 5 juin 2012

18^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le mardi 5 juin 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire**Ordre du jour** 866**Première partie**..... 871**Communication**

Courriel de M. Vincent Rossi – Démission de la Commission de gestion 871

Communications – Dépôts

Pétition du Collectif Gare et consorts : « Non aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare » (750 signatures) 871

Pétition de M^{me} Marie-Claude et M. Alain Garnier : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés »..... 872

Pétition du Collectif « Non à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » (763 signatures)..... 873

Communications

Première séance du Conseil de septembre 2012 – changement de date..... 874

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2011/60 874

Communications – DépôtsQuestion écrite de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs : « Fête des voisins aussi pour les élus-élus communaux ? » 875

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Recapitalisation de la CPCL, quel traitement pour les membres de la Municipalité ? » 875

Postulat de M. Henri Klunge : « Récusation en commission »..... 875

Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés »..... 875

Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique »..... 876

Postulat de M. Philipp Stauber : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues » 876

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville » 876

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Le canton paie, la Ville engage ! »..... 876

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » 876

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « 80^e anniversaire de La Vaudoise : pompiers et policiers au travail mais pas sur les stands ? » 876

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Luna Park : la police du commerce peut-elle interdire l’entreposage de boissons alcooliques sur les stands même pour une consommation personnelle ? »	877
Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Lausanne-Echallens-Bercher : la Ville et le Canton se parlent-ils ? ».....	877
Interpellation de M ^{me} Eliane Aubert et consorts : « PALM 2 un rêve ou une réalité ? »	877
Interpellation de M ^{me} Thérèse de Meuron et consorts concernant l’avenir de l’Espace Riponne (art. 68 Règlement du Conseil communal de Lausanne)	877
Interpellation de M ^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « La Police du commerce se trompe-t-elle de cible ? ».....	877
Questions orales	878
Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d’assainissement global	
Préavis N° 2011/60 du 7 décembre 2011	881
Rapport.....	886
Discussion	888
Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site »	
Postulat de M. Mathieu Blanc : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! »	
Rapport.....	889
Discussion	891
Pétition de M. Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts (1435 sign) : « Pour que le “balcon” de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial »	
Rapport.....	896
Discussion	900
Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « La surveillance mutuelle d’habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves »	
Rapport.....	900
Discussion	904
Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M^{me} Celsa Amarelle	
Rapport-préavis N° 2011/53 du 12 octobre 2011	912
Rapport.....	914
Discussion	917
Communication	
Démission de M. Jean Tschopp du Conseil communal de Lausanne	922

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

R67a. *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » (SPS) ;

R67b. *Postulat de M. Mathieu Blanc* : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (SPS, CL, Trx, FIPAV). STEPHANE MICHEL.

R68. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves ». (SPS). PHILIPPE DUCOMMUN.

R69. *Rapport-préavis N° 2011/53* : Procédés de réclame en matière de petit crédit. Réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle. (EJCS). ISABELLE MAYOR.

R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne ». (Trx). JACQUES PERNET.

R72. *Rapport-préavis N° 2011/41* : Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements. (SPS). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

R74. *Postulat de M^{me} Sarah Frund* : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous ». (AG). JEAN-LUC LAURENT.

R76. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

R77. *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SI, Trx). ALAIN HUBLER.

R78. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». (Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

R79. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l'art. 32, Traitement et restitution des indemnités ». (AG). JEAN-LUC CHOLLET.

R84. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Neutralité du réseau internet lausannois ». (SI). VALERY BEAUD.

R86. *Pétition du Conseil des Jeunes*, par M. Marc-Olivier Domenjoz, président (54 sign.) : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise ». (AG, CL, EJCS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R90. *Postulat de M. Benoît Gaillard* : « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIPAV). ANDRE MACH.

R91. *Pétition d'Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts* (1435 sign.) : « Pour que le 'balcon' de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial ». (SPS, Trx, EJCS, FIPAV). COMMISSION DES PETITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

- R92. *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts* visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville. (Trx, SPS). MARLENE VOUTAT.
- R93. *Pétition de M. Gérald Thonney et consorts* (149 sign.): « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz ». (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R94. *Motion de M. Hadrien Buclin et consorts*: « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes ». (AG, EJCS, FIPAV). CHRISTELLE ALLAZ.
- R96a. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: « Trafic de rue à Lausanne: entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (SPS, EJCS, SI);
- R96b. *Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts*: « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (SPS). YVES FERRARI.
- R97. *Pétition de M^{me} et M. Josiane et Luigi Maistrello et consorts* (127 sign.) contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZURCHER).
- R98. *Préavis N° 2011/60*: Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert. Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg. Projet d'assainissement global. (FIPAV, SI). EVELYNE KNECHT.
- R99. *Motion de M. David Payot*: « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). ROLAND OSTERMANN.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI39. *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts*: « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (17^e/22.5.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI40. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (17^e/22.5.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI41. *Postulat de M. Philipp Stauber*: « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans. » (17^e/22.5.12). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT30. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG/3.5.12]. DISCUSSION.
- INT32. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: « Groupe de travail 'Gitans' – Evolution du dossier ». (7^e/22.11.11) [SPS/26.4.12]. DISCUSSION.
- INT33. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? ». (9^e/19.1.10) [Trx, CL, SPS/16.5.12]. DISCUSSION.
- INT34. *Interpellation de M. Daniel Bürgin*: « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2^e/30.8.11) [SPS/16.5.12]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 11.9 (de 18 h à 20 h), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 27.9.11 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (Trx). NICOLE GRABER.
- 22.11.11 *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SI). FABRICE MOSCHENI.
- 14.2.12 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (CL). BENOÎT GAILLARD.
- 14.2.12 *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (Trx). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 6.3.12 *Rapport-préavis N° 2012/03* : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne ». (AG, SI). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.4.12 *Préavis N° 2012/08* : Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CL). JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.4.12 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Centre du village de Verschez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration ». (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 24.4.12 *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht* : « 'Haut les masques !' pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». (CL). YVES ADAM.
- 24.4.12 *Préavis N° 2012/10* : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (Trx). EDDY ANSERMET.
- 24.4.12 *Rapport-préavis N° 2012/11* : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17% des surfaces communales terrestres et 10% des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est

bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ». (FIPAV, Trx). NATACHA LITZISTORF SPINA.

- 24.4.12 *Préavis N° 2012/12* : Lausanne Jardins 2014. (FIPAV). OLIVIER FALLER.
- 24.4.12 *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne. » (SPS). MATHIEU BLANC.
- 24.4.12 *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne. » (CL). JEAN-LUC LAURENT.
- 22.5.12 *Rapport-préavis N° 2012/14* : Bilan de l'unité « Pilotage et projets » du Service du personnel de 2006 à 2011. Réponse au postulat Longchamp et consorts « Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale ». (AG). MIRELLE KNECHT.
- 22.5.12 *Préavis N° 2012/15* : Achat par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) de huit immeubles, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), sis au chemin de Praz-Séchaud 11 à 30. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (CL). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 22.5.12 *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! » (CL). ESTHER SAUGEON.
- 22.5.12 *Préavis N° 2012/16* : Projet de construction de 2 bâtiments conformes au concept de « Société 2000 watts », comprenant 59 logements, un centre de quartier, un parking souterrain de 34 places et 3 places de parc extérieures, sis chemin de Bonne-Espérance 30-32. Constitution d'un droit de superficie en faveur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements – FLCL – et de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL. Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL. Octroi d'un financement du Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation du projet. Octroi d'une subvention d'investissement et d'un crédit d'investissement pour la réalisation de la Maison de quartier des Faverges. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Les droits de superficie, à qui et pourquoi ? » (CL, EJCS). ALAIN HUBLER.
- 5.6.12 *Préavis N° 2012/17* : Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2011. (FIPAV). COMMISSION DES FINANCES.
- 5.6.12 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (SPS). LAURENT REBEAUD.
- 5.6.12 *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (Trx, CL). ELIANE AUBERT.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments ». (6^e/8.11.11) [Trx]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts* : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AG, SPS, CL, Trx, EJCS, SI]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [Trx]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 14.2.12 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [Trx]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Hadrien Buclin* : « Ecrans publicitaires dans les stations du M2 : une aberration écologique ». (16^e/8.5.12) [Trx, AG]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher* faisant suite à l'augmentation des tarifs du Réseau-L. (16^e/8.5.12) [EJCS, AG]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [Trx]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? » (16^e/8.5.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Benoît Biéler et consorts* : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? » (16^e/8.5.12) [CL]. DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ? » (17^e/22.5.12). DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts* : « Les hooligans castignent : qui va casquer ? » (17^e/22.5.12). DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts* : « Les contribuables lausannois devront payer ». (17^e/22.5.12). DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Quelques éclaircissements sur la procédure interne à la police communale en cas de dénonciation d'un agent de police ». (17^e/22.5.12). DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12). DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « La vie nocturne lausannoise en chiffres : l'envers du décor des nuits festives ». (17^e/22.5.12). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Samuel Bendahan, Christiane Blanc, Muriel Chenaux Mesnier, Philippe Clivaz, Philippe Ducommun, Olivier Faller, Martine Fiora-Guttman, Sarah Frund, Albert Graf, Claude Nicole Grin, Philippe Jacquat, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Gilles Meystre, Nkiko Nsengimana, Isabelle Paccaud, Charles-Denis Perrin, Florian Ruf, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M^{me} et M. Solange Peters, Julien Sansonnens.

Membres présents	79
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Courriel de M. Vincent Rossi – Démission de la Commission de gestion

Lausanne, le 31 mai 2012

Bonjour,

Je vous remercie de ces indications et du délai qui nous est accordé. Je vous avoue que je ne commence la rédaction qu'aujourd'hui, en raison d'une importante surcharge de travail ces derniers mois.

J'aimerais par la même occasion vous annoncer, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire, mon intention de démissionner de la Coges au terme de cet exercice. J'espérais passer le flambeau à mon collègue, M. Jacquat pour assurer la continuité, hélas les événements en ont voulu autrement. Selon toute vraisemblance, c'est M. Laurent Rebeaud qui sera proposé par les Verts pour me remplacer.

Je vous remercie de votre attention et vous présente mes plus cordiales salutations,

Vincent Rossi

Communication – Dépôt

Pétition du Collectif Gare et consorts : « Non aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare » (750 signatures)

Lausanne, le 28 mai 2012

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les quelque 750 signatures de notre pétition :

« NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare »

que nous adressons conjointement au Conseil communal de la Ville de Lausanne et au Grand Conseil de l'Etat de Vaud.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette pétition, nous demeurons dans l'attente de vos nouvelles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(Signé) *Le Comité du Collectif Gare*

Texte de la pétition

Des citoyens engagés pour le futur de Lausanne www.collectif-gare.ch

NON aux démolitions hâtives des quartiers de la gare

Pétition adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne

Habitants des quartiers de Lausanne, nous avons à cœur le développement harmonieux, la qualité de vie et la cohésion sociale de Lausanne. Un constat est né : les habitants sont aujourd'hui cruellement absents des décisions des pouvoirs publics qui initient et orientent les grandes mutations urbaines.

Les réaménagements prévus aujourd'hui autour de la gare de Lausanne ne peuvent se passer d'une réflexion globale sur les questions d'urbanisme, de transport, d'aménagement du territoire. Les citoyens, ignorés jusque là, doivent être reconnus comme des participants actifs de ce processus. A l'heure où ces mutations sont sur le point de toucher de plein fouet les quartiers de la gare et, plus ou moins directement, des milliers d'habitants, les citoyens que nous sommes réagissent pour dire :

- Non à la destruction de quartiers d'habitations et à la mise à la rue de centaines d'habitants en pleine crise extrême du logement, au chemin des Epinettes et à la rue du Simplon
- Non à la destruction irréfléchie de notre patrimoine (Halles aux locomotives CFF)
- Non à l'utilisation spéculative et au gaspillage des terrains en ville au détriment des habitants

Pour toutes ces raisons, nous exigeons un moratoire immédiat sur toutes les démolitions envisagées et programmées dans les quartiers de la Gare jusqu'à ce que soit pris en compte l'avis des citoyens. Un moratoire qui donne le temps aux solutions durables d'émerger pour répondre à cet enjeu urbain de taille que représente la construction d'une nouvelle centralité au cœur de la ville dont la Gare est le point focal. Un moratoire pour prendre le temps d'imaginer, avec les habitants, les conditions d'une évolution harmonieuse des quartiers de la Gare qui s'inscrive dans le respect de leur histoire, de leur mixité sociale, de leur qualité du vivre ensemble.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Marie-Claude et M. Alain Garnier : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés »

Lausanne, le 29 mai 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De nombreux propriétaires et locataires se voient facturer une taxe d'épuration incluant l'eau d'arrosage de leurs jardins. Or, cette eau ne faisant manifestement pas l'objet d'une épuration, les soussignés demandent au Conseil communal de modifier le règlement correspondant pour introduire une déduction forfaitaire proportionnelle à la surface verte concernée.

Cette requête vise à corriger une injustice et une anomalie qui n'échappera à personne. Elle est justifiée d'une part par le prix excessif de l'installation d'un circuit d'arrosage parallèle

(avec compteur séparé) et d'autre part par la contribution que chaque propriétaire ou locataire de jardin apporte à la qualité environnementale de la ville, telle que voulue par le PGA de 2006 et les divers PPA. Par ailleurs, et conformément aux dispositions fédérales qui fixent le principe du « pollueur-payeur », il ne saurait être question de faire payer une taxe d'épuration à celui qui ne pollue pas.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

(Signé) *Marie-Claude Garnier et Alain Garnier*

Communication – Dépôt

Pétition du Collectif « Non à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » (763 signatures)

Lausanne, le 5 juin 2012

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint une pétition collective concernant la mise à l'enquête susmentionnée. Cette pétition se compose de 107 pages comportant chacune une série de signatures. Au total, vous y trouverez :

763 signatures

Les signataires de cette pétition s'opposent à l'implantation de la nouvelle station émettrice telle qu'elle est projetée et demandent une modification de sa conception. Ils demandent en particulier la suppression de l'antenne U1 pour les raisons suivantes :

1. Cette antenne est orientée vers l'école de Floréal, av. de Cour 14, à Lausanne et la colline de Montriond si bien que son rayonnement porte en premier lieu sur les écoliers fréquentant cet établissement ainsi que sur les enfants de la crèche *La Chenille*.
2. Les enfants sont considérés comme une catégorie plus vulnérable aux effets du rayonnement et doivent par conséquent faire l'objet de mesures de précautions toutes particulières.
3. L'utilisation de portables est interdite dans les écoles, notamment sur le site de Floréal, en vertu du règlement scolaire. De même, les enfants de la crèche ne sont pas des utilisateurs de portables pour des raisons évidentes.
4. La couverture de téléphonie mobile est déjà existante dans cette zone.

Eu égard à ces raisons, aucun intérêt supérieur ne justifie la pose de l'antenne U1.

Il convient de relever qu'Orange prévoit de construire deux fausses cheminées pour dissimuler l'installation émettrice, attestant ainsi une conscience des problèmes occasionnés par le projet.

Notre pétition réunit un large éventail de personnes au nombre desquels figurent : parents et proches des écoliers de Floréal, enseignantes et enseignants de cet établissement, éducateurs et éducatrices de *La Chenille*, habitants et commerçants du quartier sous-gare ainsi que de nombreuses personnes concernées, qui s'opposent à ce projet pour les raisons susmentionnées.

En espérant que vous saurez prendre la pleine mesure de la vague de protestation suscitée par le projet d'Orange et que vous mettrez tout en œuvre pour protéger nos enfants, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

(Signé) *V. Pache Huber et A. Huber*

Texte de la pétition

Pétition contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement

Pétition adressée au Conseil Communal de Lausanne par les habitants du quartier sous-gare et alentours

Les signataires de cette pétition s'opposent à l'implantation de la nouvelle station émettrice telle qu'elle est projetée et demandent une modification de sa conception. Plus précisément, ils demandent la suppression de l'antenne U1 pour les raisons suivantes :

1. Cette antenne est orientée vers l'école de Floréal, av. de Cour 14, à Lausanne, et vers la colline de Montriond si bien que son rayonnement porte en premier lieu sur les écoliers fréquentant cet établissement ainsi que sur les enfants de la crèche de la Chenille.
2. Les enfants sont considérés comme une catégorie plus vulnérable aux effets du rayonnement et doivent par conséquent faire l'objet de mesures de précautions toutes particulières.
3. Les écoliers sont une catégorie de population interdite d'utilisation de portables dans les écoles, notamment sur le site de l'école de Floréal, en vertu du règlement scolaire. De même, les enfants de la crèche ne sont pas des utilisateurs de portables pour des raisons évidentes.
4. La couverture de téléphonie mobile est déjà existante dans cette zone.

Eu égard à ces raisons, aucun intérêt supérieur ne justifie la pose de l'antenne U1.

Communication

Première séance du Conseil de septembre 2012 – changement de date

Lausanne, le 22 mai 2012

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous vous informons du changement de la date de la première séance du Conseil de la nouvelle année parlementaire. Celle-ci aura lieu le 11 septembre 2012 au lieu du 4 septembre initialement prévu.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces lignes. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Conseil communal de Lausanne

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour le Préavis N° 2011/60

Lausanne, le 21 mai 2012

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 5 juin 2012 :

(objet inscrit dans les « Pour mémoire » - 31.1.12)

Préavis N° 2011/60 – Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert – Service des parcs et domaines. Promenade Derrière-Bourg – Projet d’assainissement global.

Motif : l’état des murs de soutènement et des garde-corps nécessite des travaux urgents qui doivent démarrer cet été.

Nous vous remercions par avance de l’attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d’agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire: *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs : « Fête des voisins aussi pour les élues-élus communaux ? »

Lausanne, le 4 juin 2012

(Signé) *Marie-Ange Brélaz-Buchs*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Recapitalisation de la CPCL, quel traitement pour les membres de la Municipalité ? »

Lausanne, le 3 juin 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge : « Récusation en commission »

Lausanne, le 3 juin 2012

(Signé) *Henri Klunge*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l’emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d’alcool sur la voie publique »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d’enfants et places de jeux libres de toute consommation d’alcool, de tabac et de drogues »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d’ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d’une convention avec la Ville »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Le canton paie, la Ville engage ! »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « 80^e anniversaire de La Vaudoise : pompiers et policiers au travail mais pas sur les stands ? »

Lausanne, le 3 juin 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Luna Park : la police du commerce peut-elle interdire l'entreposage de boissons alcooliques sur les stands même pour une consommation personnelle ? »

Lausanne, le 3 juin 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Lausanne-Echallens-Bercher : la Ville et le Canton se parlent-ils ? »

Lausanne, le 3 juin 2012

(Signé) *Pierre-Antoine Hildbrand et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « PALM 2 un rêve ou une réalité ? »

Lausanne, le 4 juin 2012

(Signé) *Eliane Aubert et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts concernant l'avenir de l'Espace Riponne (art. 68 Règlement du Conseil communal de Lausanne)

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Thérèse de Meuron et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts : « La Police du commerce se trompe-t-elle de cible ? »

Lausanne, le 5 juin 2012

(Signé) *Natacha Litzistorf Spina et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Questions orales

Question

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ma question s’adresse à M^{me} la directrice des Finances et patrimoine vert et concerne plus particulièrement les espaces verts. Il y a une petite tempête à la lausannoise – ce n’est donc pas encore une grosse révolution –, qui agite les propriétaires de chiens et les mamans de nos petits bambins, relative au fait que le personnel du Tribunal fédéral, lassé de certaines incursions de chiens à proximité immédiate du Tribunal fédéral, a demandé à la Ville de prendre des mesures. A ma connaissance, la Ville a déplacé un peu l’espace pour que nos compagnons à quatre pattes puissent gambader en haut du talus et dans le petit bois qui relie le collège de Villamont à la Chapelle de Béthusy. Or il se trouve que les Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du collège de Villamont se trouvent dans le sous-sol de la Chapelle de Béthusy ; des enfants de très jeune âge se déplacent dans ce petit bois et bien des mamans s’inquiètent de la cohabitation plus ou moins bruyante et plus ou moins dangereuse – plus ou moins pacifique aussi, ce que je souhaite – entre les bambins et les chiens.

Réponse la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – En effet, comme vous avez pu le lire dans la presse, il existe actuellement une zone d’ébats pour chiens au sud du Tribunal fédéral dans le parc de Mon-Repos, où ils peuvent s’ébattre librement. Depuis le printemps dernier, plusieurs incidents ont eu lieu autour de cette zone entre chiens, promeneurs, usagers du parc Mon-Repos et collaborateurs du Tribunal fédéral. Depuis lors, plusieurs contacts ont eu lieu entre les services de la Ville et le Tribunal fédéral. Il y a eu plusieurs articles dans la presse suisse alémanique relevant que le Tribunal fédéral se plaignait de cette situation. A partir de là, plusieurs solutions ont été examinées, dont la première était de sécuriser cette zone d’ébats pour chiens puisque, actuellement, elle n’est absolument pas sécurisée ; il y a juste des petits buis de 40 cm de hauteur. Pour la sécuriser, les spécialistes disent qu’il faut 1,8 m de grillage pour éviter que le chien puisse en sortir. Les délégués au patrimoine ont été questionnés et vous pouvez imaginer que poser un grillage de 1,8 m dans un parc historique tel que le parc Mon-Repos, classé en note 1 au recensement des espaces verts de la Ville de Lausanne, n’était absolument pas envisageables à leurs yeux.

Une solution alternative a été examinée. La Municipalité a alors décidé de déplacer cette zone d’ébats au nord du Tribunal fédéral, dans un espace qui est aujourd’hui utilisé pour le sport pour tous. L’avantage de cette solution est que cette zone peut être sécurisée et on peut poser du grillage de 1,8 m de hauteur, voire nettement plus haut du côté des ballons. Il n’y a donc aucune intention de privilégier certains usagers de l’espace public plutôt que d’autres, mais la solution au nord du Tribunal fédéral permet une sécurisation de la zone. Cette installation sera légère.

Plusieurs contacts ont eu lieu entre les personnes qui s’inquiètent et les représentants de la Ville ; des garanties ont pu être apportées. Lors de la rentrée, lorsque cette zone sera aménagée, le délégué pour l’intégration des chiens sera présent pour vérifier que tout se déroule bien. Mais, en principe, on peut sécuriser cet espace et c’est pour cette raison qu’il a été choisi. S’il devait y avoir des problèmes tels qu’évoqués par M. Chollet, la situation sera réévaluée, c’est clair. Il n’y a pas lieu de créer une zone de difficulté.

En conclusion, je précise que les différentes populations qui utilisent cet espace public ont des intérêts divergents, mais on doit trouver la meilleure solution possible entre l’APEMS, les sportifs, les propriétaires de chiens et les protecteurs du patrimoine. Tout cela rend la situation un peu compliquée, mais on espère que la solution proposée sera la meilleure possible et qu’elle répondra au maximum d’attentes.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question s’adresse probablement au syndic. Comme tous les citoyens et citoyennes de Lausanne, j’ai appris par communiqué que la Municipalité réfléchissait à un redimensionnement du projet Métamorphose, essentiellement pour des questions financières. C’est la fable de la Fontaine, où la grenouille se prend pour le bœuf ou, plus prosaïquement, Lausanne a les yeux plus gros que le ventre. Quelles sont les réflexions de la Municipalité à ce sujet ? Si j’ai bien compris le communiqué de presse et les commentaires, c’est surtout la construction du stade à Vidy qui serait remise en cause. Est-ce le cas ? Pour le groupe La Gauche, qui s’était opposé à la destruction du stade de la Pontaise, ce n’est pas du tout une catastrophe, mais nous aimerions savoir ce qui signifie le communiqué porté à la connaissance du public la semaine passée.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il ne s’agit ni de grenouille, ni de bœuf, mais simplement d’une situation qui a paru au gré des études et des concours sur un projet qui, pour toutes sortes de bonnes raisons, voire un peu moins bonnes, a commencé à avoir une enveloppe financière qui est lentement apparue de nature à étaler les réalisations sur une période d’une génération ; par rapport à certaines promesses, c’est long, surtout pour ceux qui arrivent en dernier. Il faut donc optimiser le projet de diverses manières.

La Municipalité a cru dans un premier temps qu’elle arriverait au bout de ce genre de travaux vers fin mai ; elle a laissé entendre plusieurs fois qu’elle pourrait annoncer des priorisations à cette époque. Force est de constater que le dossier est suffisamment ardu pour nécessiter quelques études supplémentaires, d’une part, pour mettre à niveau l’ensemble des décisions prises au cours du temps – il serait bien d’avoir des francs 2012 partout si, à la fin, certains se mettent à comparer des solutions – et, d’autre part, pour chercher des optimisations au projet et voir dans quelle mesure on arrive à résoudre le problème financier avec, en toute dernière option parmi ce qui a été dit, des rocade éventuelles.

L’objet n’est donc pas fermé. Il a été rouvert pour une analyse en profondeur avant une planification forte et que les différents préavis liés ne sortent. Ce qui est d’ores et déjà clair, et c’est dans ce sens qu’il faut comprendre la déclaration que j’ai faite, c’est que le nombre de logements ne sera pas touché et que les transports, qui sont en général liés à des calendriers précis avec divers partenaires, ne seront pas touchés non plus.

En ce qui concerne les équipements sportifs, nous devons faire un certain nombre de choix entre les fonctionnalités et, parfois, tel ou tel type d’équipement ; c’est en tout cas une possibilité. Je ne vous en dirai pas plus ce soir. On a rouvert le dossier de manière très large pour pouvoir faire une analyse en profondeur ; comme cela a été dit, on devrait pouvoir vous en dire plus à fin septembre, ce qui vous permettra de réagir.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Il y a quelques années, grâce à une pétition déposée au Conseil communal, un club de massages n’a pas pu être ouvert à la rue Haldimand. A la rue de Genève, la présence de tels clubs pose problème aux habitants du quartier. Or un club de massages vient d’ouvrir à Chailly-village, dans un quartier d’habitation. Les employées de ce club n’hésitent pas à se tenir en petite tenue sur le palier de l’immeuble, à l’extérieur, aux yeux des enfants qui rentrent de l’école.

Ma question est la suivante : avant d’octroyer une autorisation d’ouverture à un tel établissement, la Police du commerce se rend-elle sur place afin d’évaluer le lieu ? Quels éléments prend-elle en considération avant d’octroyer cette autorisation ?

Le président : – Il y aura une réponse écrite de la Municipalité à cette question.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Comme M. Dolivo, je m'étonne de la façon dont la Municipalité communique avec le Conseil communal sur le dossier Métamorphose. Je m'interroge à la lecture du communiqué : « Privilégier les fonctionnalités de base voulues par le projet » ; est-ce que le stade à l'anglaise constitue une fonctionnalité de base voulue par le projet ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Quelle que soit la manière dont chacun veut placer ses pions, vous n'aurez pas plus de réponses aujourd'hui à ce genre de question.

Question

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Ma question s'adresse à M. le directeur de l'Enfance, jeunesse et cohésion sociale. Dans quelques quartiers de notre ville, les habitants ont le bonheur d'entendre les cloches de l'église ponctuer les heures de leur vie nocturne et diurne et de pouvoir s'y fier. Or, depuis quelques semaines, les habitants des environs du clocher de St-Paul sont totalement déboussolés. Les heures sonnent à la demie, voire au quart, il est 8 h à minuit et 12 h à 3 h, le tout de manière admirablement aléatoire. Le service concerné est-il au courant et va-t-il pouvoir intervenir pour rétablir l'ordre du temps, soit un égrènement orthodoxe des heures ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La section cultes et temples est bien entendu au courant de cette situation, puisqu'un citoyen nous a téléphoné pour nous annoncer qu'il était arrivé en retard à son travail à cause de l'heure du clocher. Nous nous en sommes dûment excusés. Le mécanisme des heures de la montre du clocher de St-Paul est dans un état de délabrement avancé ; nous avons demandé une étude pour sa réfection à M^{me} Hofmann, spécialiste des mécanismes des heures qui fonctionnent avec les cloches ; ce n'est pas un simple mécanisme. Nous avons également demandé une réparation urgente à l'entreprise. Mais cette entreprise est malheureusement surchargée et, renseignement pris aujourd'hui, elle devrait pouvoir intervenir jeudi ou vendredi de cette semaine.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal de police. Nous avons appris avec satisfaction que le squat La Hache était vidé de ces occupants par la bonne volonté de ces derniers. Toutefois, le dernier week-end d'occupation des locaux a été un véritable cauchemar pour les habitants voisins, sans que la police n'intervienne. Ma question est la suivante : pour quelle raison le Corps de police de Lausanne n'a-t-il rien tenté pour mettre fin à ce vacarme ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Je ne crois pas que la police n'ait rien tenté, mais, comme vous le savez, la nuit a été particulièrement agitée ; la police était prise sur plusieurs fronts, avec les problèmes dont on parlera abondamment dans quelque temps avec les interpellations.

Effectivement, ces gens sont partis, comme ils s'étaient engagés à le faire, mais dans des conditions et un comportement inacceptables, qui avaient déjà commencé les semaines d'avant, dans cette espèce de baroud d'honneur avant le départ. Bien sûr, la Municipalité regrette ce comportement, mais constate avec satisfaction que les gens sont partis, comme ils s'étaient engagés à le faire.

Question

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – On vient d'effleurer le sujet, je vais mettre les pieds dedans. Ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité fait un rapprochement

entre l'instauration de l'heure blanche et les événements récents qui ont agité les nuits lausannoises ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Cette heure blanche, qui était considérée comme un bibus par certains, prend tout d'un coup une importance absolument considérable avec les débordements enregistrés notamment le 13 mai et quinze jours plus tard. On avait dit lors de l'installation de cette heure blanche qu'une évaluation était nécessaire sur une période d'une année entre la période froide, qui est terminée depuis un certain temps, et la période où il fait plus chaud. Pendant cette période, il s'agit de contrôler et de constater ce qui se passe et d'en faire une évaluation. Il faut évaluer si c'est une vraie mesure ou non.

Jusqu'à il y a peu de temps, la police a constaté que l'heure blanche était plutôt satisfaisante, car les gens stagnaient moins devant les établissements et une grande partie d'entre eux rentraient à la maison, ou allaient je ne sais pas où, mais ne restaient en tout cas pas sur le domaine public. Les deux nuits en question, les débordements ont commencé avant la fermeture des établissements ; ils se sont produits souvent entre 5 h et 6 h. Mais, le week-end dernier, à 5 h 15, tout le monde avait quitté la place Bel-Air.

Ville de Lausanne – Direction des finances et du patrimoine vert

Service des parcs et domaines

Promenade Derrière-Bourg

Projet d'assainissement global

Préavis N° 2011/60 du 7 décembre 2011

Finances et patrimoine vert, Services industriels

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 1 800 000.– pour financer l'assainissement global de la promenade Derrière-Bourg.

2. Table des matières

[Supprimée]

3. Préambule et bref historique

La promenade Derrière-Bourg, datant de 1825, est un bel exemple d'un jardin intégré dans le tissu urbain. Elle est implantée entre l'avenue Benjamin-Constant au nord et l'avenue du Théâtre au sud.

Elle comporte une plateforme supérieure située en contrebas de l'avenue Benjamin-Constant et une plateforme inférieure au niveau de l'avenue du Théâtre, toutes deux séparées par un mur de soutènement en moellons de hauteurs variables.

Ledit mur est coiffé de piliers et de couvertines en pierre naturelle et des garde-corps en serrurerie sont implantés entre les piliers et enchâssés sur les couvertines. En particulier, la corrosion avancée des garde-corps n'est plus à même d'assurer pleinement son rôle sécuritaire pour le public. Profitant de cette rénovation, la mise en conformité de ce dispositif de protection, par ajout d'une main courante à la hauteur réglementaire, s'avère obligatoire.

Certains piliers et chapiteaux de piliers supportant ces balustrades ne sont carrément plus liés à l'ouvrage, représentant un danger potentiel extrêmement grave en cas de malveillance de tiers ou simplement de phénomènes atmosphériques comme par exemple:

les cycles de gel – dégel. La hauteur de chute peut atteindre jusqu'à 6 m. à certains endroits. A noter encore que des mesures de fixations provisoires ont déjà dû être prises pour assurer la sécurité des passants.

Les surfaces situées en contrehaut direct des murs, ainsi que les bassins et fontaines, ne sont plus étanches. Les importantes infiltrations d'eau ainsi générées exercent une poussée hydrostatique qui accélère la dégradation du soutènement. La réfection des couvertines et cunettes, des grilles d'évacuation des eaux pluviales, des bassins et de leurs conduits permettront de prolonger de manière significative la durée de vie de l'ouvrage.

La structure des murs est dans un état avancé de dégradation. L'opportunité d'effectuer à court terme son assainissement prolongera de manière significative sa stabilité, permettant ainsi d'éviter que des frais beaucoup plus conséquents ne doivent être engagés dans un proche avenir.

Les installations électriques sur l'ensemble de la promenade sont vétustes et parfois insuffisantes pour garantir la sécurité nocturne du site.

On relève également que les points d'arrosage manquent et que les équipements tels que bassins et fontaines nécessitent des travaux de rénovation.

Enfin, certains éléments des aménagements extérieurs tels que pourtours des arbres, revêtements en bitume, revêtements souples de la place de jeux nécessitent des travaux de remise en état.

4. Présentation détaillée des travaux projetés

4.1 Rapports technique et financier

Une étude ciblée sur le mur sud de la promenade Derrière-Bourg fait l'objet du « rapport technique et financier » daté du lundi 9 août 2010. Ledit rapport présente en détail l'ensemble des travaux prévus pour le mur lui-même et contient les dossiers de soumissions consultatives (conditions particulières + série de prix) relatifs à chaque corps de métier

Un deuxième rapport intitulé « coûts estimatifs des travaux en vue du préavis » daté du mercredi 10 novembre 2010, révisé mardi 1^{er} mars 2011, présente et devise les travaux prévus dans la demande de préavis sur l'ensemble du site de la promenade Derrière-Bourg. Ledit rapport est annexé des plans S+N nos 2780-110 & 2780-111.

4.2 Descriptif des travaux

4.2.1 Réfection des murs de soutènement ouest (mur M1) et sud (murs M2 et M3)

Les travaux visent à assainir globalement les murs ouest et sud de la promenade Derrière-Bourg et de ses composants, couvertines, garde-corps, piliers et escalier sud. L'aspect original des éléments et poteaux décoratifs sera conservé. Les travaux prévus englobent les prestations suivantes :

1. Echafaudage

- délimitation de la zone des travaux au moyen de protection de chantier, d'une hauteur minimale de 2 m.
- pose d'échafaudages, positionnés en applique du parement du mur, côté aval
- nettoyage soigné en fin de chantier, remise en état du site

2. Travaux de maçonnerie

- enlèvement des végétations et racines éparses sur la surface du parement des murs
- réfection des joints des murs M1, M2 et M3 entre les éléments de moellons, inclus un assainissement plus en profondeur qu'un simple jointoyage de surface pour assurer pleinement la stabilité des moellons

- sur la longueur du mur ouest, réfection des joints identiques à l'existant, soit joint large avec débordement des lèvres des joints de moellons
- sur la longueur des murs sud, ravalement des faces et crépissage de surface identique à l'existant
- dépose avant travaux du mur végétal fixé au mur sud et repose en fin de travaux sur des socles de fondation nouvellement créés et décalés du mur d'environ 40 cm pour permettre la bonne aération de ce dernier
- réfection des joints d'assise des couvertines

3. *Travaux sur pierres naturelles*

- remplacement total des couvertines typiques de la promenade trop endommagées pour être récupérées par une pierre naturelle semblable à celle de St-Triphon, à définir en phase d'exécution
- réfection des joints entre les couvertines demeurant en place
- façon de goutte pendante sous le nez des couvertines, face sud
- remplacement total des piliers typiques situés à l'amont du mur ouest, trop endommagés pour être récupérés, et interventions ciblées pour des travaux de réparation en préservant/maintenant les éléments d'origine: renforcement, substitution d'éléments (chapiteau) et de placages latéraux
- réfection des joints entre les marches de l'escalier central sur le mur sud
- traitement des racines s'insinuant au sein des moellons
- sablage des éléments récupérés en fin de travaux

4. *Serrurerie*

- assainissement des garde-corps: démontage soigné, traitement anticorrosion à l'atelier avec peinture de finition identique à l'existant
- mise en conformité par ajout d'une main courante à + 1 mètre
- nouveaux dispositifs de fixation des garde-corps aux piliers et couvertines par pièces inoxydables permettant la dilatation des pièces

4.2.2 *Assainissement du plateau supérieur de la promenade*

Les réseaux souterrains d'arrosage automatique et d'écoulement d'eaux claires sont en mauvais état et laissent de grandes quantités d'eau s'infiltrer à l'arrière du mur. Un assainissement de l'ensemble de ces réseaux est donc nécessaire afin d'éviter la formation de poches d'eau néfastes à la stabilité du mur.

Les réseaux souterrains d'arrosage et de canalisations seront donc renouvelés. Les éléments décoratifs tels que fontaines, bassins, poteaux seront généralement restaurés afin d'éviter des pertes d'eau.

L'ensemble de l'éclairage public sera également remis à neuf. En particulier l'esthétique originale des poteaux lumineux des massifs centraux sera conservée. L'éclairage sera également complété dans la zone de la place de jeux.

Les surfaces en enrobé des allées piétonnes seront fortement touchées par l'ensemble des travaux décrits ci-dessus. En remplacement des zones bitumées, il est proposé de créer de grandes zones en gravier stabilisé sur la partie nord ce qui permettra de valoriser optiquement l'allée centrale et de diminuer sensiblement les surfaces imperméables aux eaux pluviales, tout en favorisant le bon développement de la végétation.

Les interventions concernant la promenade contiennent les prestations suivantes :

1. Canalisation

- remise en état des collecteurs d'eaux claires existants
- remplacement et assainissement du réseau d'eau d'arrosage sur l'ensemble du site de la promenade

2. Travaux de maçonnerie

- correction des décalages entre les cunettes et le revêtement bitumineux par remise à niveau soit du bitume, soit des cunettes
- réfection des points de récolte des eaux de surface
- travaux d'étanchement des fontaines et bassins et jointoyage des pierres

3. Eclairage public

- remplacement des lampadaires du pourtour du plateau supérieur de la promenade
- pose de 3 candélabres supplémentaires dans la zone de la place de jeux
- rénovation des poteaux lumineux centraux

4. Assainissement de surface

- assainissement des entourages des arbres de la place de jeux, avec réfection des entourages en pavés
- en contrebas de l'avenue Benjamin-Constant, enlèvement du revêtement bitumineux existant et création de 3 zones en gravier stabilisé genre gras d'Enney
- réfection légère du revêtement bitumineux existant par repose d'une couche de surface sur le revêtement existant
- réfection des revêtements souples des places de jeux

5. Travaux sur pierres naturelles

- à l'entrée ouest de la promenade, remplacement des 2 piliers fissurés actuellement en béton préfabriqué, par des piliers semblables en pierre naturelle.

5. Coût de l'opération**5.1 Devis – coût des travaux**

Les prix ci-après sont fondés sur la base des rapports élaborés par le bureau mandaté, ainsi que sur des évaluations du service de l'électricité (SEL) et du service des parcs et domaines (SPADOM).

Désignation des travaux

- Echafaudages	fr.	60'000.-
- Travaux de maçonnerie	fr.	320'000.-
- Travaux sur pierres naturelles	fr.	310'000.-
- Serrurerie	fr.	270'000.-
- Eclairage public, part travaux de génie civil	fr.	258'000.-
- Eclairage public, part matériel et main d'œuvre	fr.	67'000.-
- Système d'eau d'arrosage, y compris travaux de génie civil	fr.	150'000.-
- Réfection des surfaces	fr.	105'000.-
- Travaux complémentaires de rénovation	fr.	55'000.-
- Honoraires ingénieurs civils	fr.	130'000.-

- Divers et imprévus	fr.	75'000.-
		<hr/>
Total travaux TTC	fr.	1'800'000.-

6. Calendrier des opérations

- Phase projet d'exécution et mise en soumission : automne 2011 / hiver 2012.
- Phase travaux : printemps 2012 à été 2013.

Il est prévu d'effectuer la réalisation en 4 étapes distinctes. D'une durée d'environ 3 mois, chaque étape sera enchaînée l'une à la suite de l'autre, sans interruption notable hormis la période hivernale, pour le traitement du mur et de ses éléments. La planification des travaux de réfection de la promenade supérieure sera entièrement intégrée et réalisée dans les étapes de réfection des murs précités, en fonction des secteurs géographiques correspondants.

Les travaux d'assainissement global s'effectueront alors que le site est accessible au public, excepté bien entendu dans la zone des travaux de la phase considérée.

Il en découle que toutes les dispositions de sécurité seront prises vis-à-vis des usagers de la promenade, ainsi que du trafic routier.

A ce titre, la zone d'installation de chantier (mobile par étape) sera réduite au minimum et tous les matériaux et matériels nécessaires aux travaux seront acheminés sur le site en fonction des besoins et retirés aussitôt après l'emploi.

7. Aspects financiers

7.1 Charges financières

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit :

- Service des parcs et domaines (à 3,25 % sur 10 ans)	205 800.-
- Service de l'électricité (à 3,75 % sur 30 ans)	3 800.-

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du présent crédit, soit un montant de 17 000 francs, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement du service de l'électricité.

7.2 Charges d'exploitation

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces travaux n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

7.3 Crédit d'étude

Dans sa séance du 25 mars 2009, la Municipalité a adopté l'ouverture d'un compte d'attente de fr. 120 000.- destinés à réaliser les études. La commission des finances a préavisé favorablement cette ouverture de compte et le Conseil communal en a été informé le 6 mai 2009.

7.4 Plan des investissements

Cette dépense est prévue dans le plan des investissements pour les années 2012 à 2015 avec un montant de fr. 1 800 000.-.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2011/60 de la Municipalité, du 7 décembre 2011,
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 800 000 francs pour couvrir les frais relatifs à l'assainissement de la promenade Derrière-Bourg, réparti comme suit :
 - a) 1 733 000.– francs pour le Service des parcs et domaines
 - b) 67 000.– francs pour le Service de l'électricité (éclairage public) ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus point 1 a) par la rubrique 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines à raison de 173 300 francs ;
3. de calculer et d'amortir annuellement la part des Services industriels par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité, sur une durée de 30 ans ;
4. de faire figurer sous les rubriques 6601.390 du Service des parcs et domaines et 76.322 du Service de l'électricité les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
5. de balancer le compte d'attente 6600.581.673 ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Evelyne Knecht (La Gauche), rapportrice, Christelle Allaz (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Cédric Fracheboud (UDC), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Manuela Marti (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts), Jean Tschopp (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

Rapport photocopié de M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche), rapportrice

La commission a siégé le lundi 23 avril 2011, elle était composée de M^{mes} et MM. :

Christelle Allaz, Eddy Ansemet, Cédric Fracheboud, Laurent Rebeaud, Jean Tschopp, Maria Velasco, Jean-Daniel Henchoz (rempl. de Diane Wild), Manuela Marti (rempl. de Magali Zürcher) et Evelyne Knecht, rapportrice.

Etait excusé : M. Pierre-Antoine Hildbrand

La représentante de la Municipalité, M^{me} Florence Germond, était accompagnée de M. Yann Jeannin, chef de la division logistique et M^{mes} Marianne Marendaz et Florence Belet, que nous remercions pour les notes de séances.

Ce préavis demande d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de 1 800 000 francs pour des travaux d'assainissement de la promenade Derrière-Bourg.

Ladite promenade se situe entre l'avenue Benjamin-Constant et l'avenue du Théâtre.

Les travaux principaux concernent la réfection du mur entre les deux plateaux, qui nécessite des travaux importants.

Des photographies du parc sont affichées, afin que la commission puisse en prendre connaissance de la situation. On voit en effet, sur les photos, que certaines parties du mur sont plus endommagées que d'autres. L'une montre notamment une racine d'environ 30 cm de diamètre, prisonnière dans le mur.

Le mur, qui date de 1825, n'a subi que des travaux d'entretien, c'est la première fois qu'une rénovation de grande envergure est entreprise. Comme il s'agit d'un patrimoine historique, tout est fait en collaboration étroite avec le Service de conservation des sites historiques.

Le problème est qu'une végétation importante s'est infiltrée dans ce mur et les racines font se fissurer les pierres du mur. Il y a donc un gros travail pour sortir ces racines des pierres. Il n'y a pas de danger imminent, mais il ne faut pas trop tarder à intervenir. Plusieurs interventions ont eu lieu récemment, car le froid de cet hiver a causé d'importants dégâts. Actuellement, ce mur est surveillé toutes les semaines, car le souci est effectivement d'éviter que des parties de mur ne tombent. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux rapidement afin d'éviter une détérioration irrémédiable du mur qui nécessiterait une reconstruction de celui-ci.

Pas mal de problèmes sont dus aussi à des défauts de construction, notamment en ce qui concerne l'ancrage des barrières dans les piliers. Les 60 à 70 % des poteaux sont confrontés à des problèmes de fissuration.

La commission reçoit des explications détaillées sur ce qui peut être rénové ou réparé et ce qui doit être changé, en se référant aux photos affichées :

Les barrières seront enlevées, rénovées, remontées et rehaussées.

Les deux piliers de béton, qui se trouvent à l'ouest du parc près de la Grenouille, ont déjà été changés mais la raison n'est pas connue. Ce sont d'ailleurs les seuls éléments en béton du parc et, vu leur état, le projet est d'en remettre qui soient en pierres naturelles.

Le mur sera recouvert d'un crépi qui sera vite recouvert par des plantes.

Il est prévu de remplacer les zones bitumées par des zones en gravier stabilisé. Le revêtement stabilisé est plus intéressant d'aspect et, par sa perméabilité, il permet une meilleure infiltration de l'eau. Une partie des dégradations étant justement due à des problèmes de stockage d'eau derrière les murs qui occasionnent des dégâts. Le gravier stabilisé n'est pas d'un gravier que l'on peut prendre et jeter, mais vraiment une matière dure et compacte dans laquelle les chiens ou autres animaux ne peuvent pas creuser. Il n'y a aucun risque d'en retrouver dans tout le parc.

En ce qui concerne l'éclairage public, les anciennes bornes seront rénovées mais les lampadaires seront remplacés car il n'est pas possible de les rénover. De plus, il y aura deux nouveaux candélabres du côté de la place de jeux, qui est actuellement très sombre.

Quant à la place de jeux, elle concerne deux services et deux préavis différents. Le revêtement sera refait dans le cadre de ce préavis, alors que la rénovation des jeux est prévue dans le crédit cadre du Service des parcs et domaines, mais les travaux seront coordonnés entre les différents services.

La plaque commémorative de Benjamin Constant sera maintenue, mais elle sera retirée pendant les travaux et réinstallée après.

Quelques questions sur les aspects financiers :

Les travaux complémentaires estimés à 55 000 francs concernent les fontaines, d'une part, car les conduites sont bouchées et d'autre part, parce que les fissures et les problèmes d'étanchéité créent d'importantes pertes d'eau.

Le montant de 270 000 francs pour les travaux de serrurerie concerne essentiellement les travaux de réfection des barrières, le démontage, la réparation et la repose, car elles seront toutes conservées. Il s'agit effectivement d'un poste important, car c'est un énorme travail.

Les travaux dureront au minimum une année, ils se feront par étapes. Les différentes phases des travaux nécessiteront la fermeture de zones, mais le parc ne sera jamais fermé.

Les plans dont il est question au point 4.1. nous seront adressés avec les notes de séance.

Ce préavis a été adopté en décembre 2011 par la Municipalité et il serait souhaitable que les travaux puissent commencer à l'été 2012. Au vu de ce timing, il est souhaité que le rapport soit établi dans les meilleurs délais.

Vote : Les 5 conclusions ont été votées en bloc et c'est à l'unanimité que les commissaires proposent d'accepter les conclusions de ce préavis.

Discussion

M^{me} Manuela Marti (Soc.), rapportrice-remplaçante : – Il s'agit d'un projet d'assainissement global de la promenade Derrière-Bourg.

La discussion est ouverte.

M^{me} Esther Saugeon (UDC) : – J'ai trois questions pour M^{me} la municipale en charge du patrimoine et des parcs et promenades. Sur le rapport de la commission, on peut lire que deux pieds en béton qui se trouvent à l'ouest du parc ont déjà été changés, mais la raison n'est pas connue. J'aimerais savoir pourquoi. Je m'étonne que cela n'ait pas été connu de la commission. En ce qui concerne les pierres naturelles, j'aimerais aussi savoir ce que c'est comme pierre et d'où elles viennent. Est-ce que la Direction des travaux participe aux travaux ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Dans ce préavis, la Municipalité vous demande un crédit pour l'assainissement de la promenade Derrière-Bourg, qui se trouve près de la place St-François, principalement pour sécuriser le mur de soutènement entre les deux plateaux de la promenade et pour mener des travaux de réfection sur ce mur. Il s'agit aussi d'assainir le plateau supérieur, où l'on a des soucis d'écoulement d'eau, qui met à mal le mur de soutènement.

Par rapport aux piliers qui ornent l'entrée du parc, vous l'avez lu dans le préavis, le parc a été aménagé en 1825 et ces piliers ont été changés dans le courant du XX^e siècle ; je ne peut pas vous répondre précisément pourquoi. Je ne crois pas non plus que l'administration pourra vous répondre précisément. Tout ce que je peux dire, c'est qu'ils ont été changés il y a plusieurs dizaines d'années et que les modifications apportées ne sont pas adaptées ; on aimerait revenir à des pierres et non à du béton.

Par rapport à votre question sur la provenance des pierres, je me renseignerai et vous enverrai un courrier avec cette information précise, que je n'ai pas en tête ce soir, je vous l'avoue. En ce qui concerne le déroulement des travaux spécifiques du chantier, c'est la Direction des finances et du patrimoine vert qui les gèrera avec des mandats à des sociétés externes ; toutes les soumissions sont déjà entrées.

La discussion est close.

M^{me} Manuela Marti (Soc.), rapportrice-remplaçante : – Les cinq conclusions ont été votées en bloc et c'est à l'unanimité que les commissaires vous proposent de les accepter.

Le préavis est adopté avec une abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2011/60 de la Municipalité, du 7 décembre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1 800 000.– pour couvrir les frais relatifs à l'assainissement de la promenade Derrière-Bourg, réparti comme suit :
 - a) Fr. 1 733 000.– pour le Service des parcs et domaines ;
 - b) Fr. 67 000.– pour le Service de l'électricité (éclairage public) ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus point 1 a) par la rubrique 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines à raison de Fr. 173 300.– ;
3. de calculer et d'amortir annuellement la part des Services industriels par la rubrique 76.331 du Service de l'électricité, sur une durée de 30 ans ;
4. de faire figurer sous les rubriques 6601.390 du Service des parcs et domaines et 76.322 du Service de l'électricité les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
5. de balancer le compte d'attente 6600.581.673 ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site »

Postulat de M. Mathieu Blanc : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur, Eliane Aubert (PLR), Mathieu Blanc (PLR), Sarah Frund (La Gauche), Gianfranco Gazzola (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Jean-Luc Laurent (UDC), Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports.

Rapport polycopié de M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur :

La commission chargée de la prise en considération des postulats de MM. Laurent et Blanc cités en titre s'est réunie une seule fois le 2 décembre de 8 h à 9 h 20 dans la salle polyvalente arrière du 2^e étage de l'Hôtel de Police, rue Saint Martin 33. Cette séance de commission était composée de Mmes Eliane Aubert et Sarah Frund ainsi que de MM. Matthieu Blanc, Gianfranco Gazzola, Jean-Daniel Henchoz, Jean-Luc Laurent, Roland Rapaz et du soussigné. M^{me} Sophie Michaud-Gigon et M. Yves Ferrari étaient quant à eux excusés. La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des sports ainsi que MM. Michel Cornut, chef du Service social, Yves Lachavanne, adjoint technique du Service parcs et domaines, Frédéric Pilloud, major au Corps de police, Jean-Claude Nardin, capitaine à Police-secours.

M^{me} Patricia Hurni a assuré une prise de notes très complète ce dont nous la remercions vivement.

Les postulants s'expriment tour à tour sur leurs postulats. Pour les deux auteurs, il est nécessaire de répondre aux plaintes concernant la situation présente sur la place de la Riponne, émises notamment par les commerçants, les autres habitants et utilisateurs des bâtiments du nord de la place. Un des postulants précise que les marginaux qui restent là dérangent le commerce, souillent la voie publique et posent un problème d'hygiène et social. Il signale qu'une pétition munie de 1200 signatures au moment de cette séance

circule. L'autre postulant estime que ces personnes marginales devraient être déplacées à d'autres endroits où ces problèmes ne pourraient survenir.

Une discussion générale sur ce postulat est ouverte.

Un commissaire demande des informations sur l'avancée du projet du Bistrot social.

En préambule, le municipal explique que son service est leader dans ces deux textes pour trouver des pistes mais signale que ce dossier dépasse largement les seules compétences de police. Il signale que les problèmes ne sont pas tout à fait les mêmes au sud qu'au nord et que ces deux groupes différents dans leurs problématiques ne se fréquentent pas forcément. La police continue d'être présente régulièrement et les services de police interviennent lors de litiges et délits. La répression fait partie du dispositif policier mais ne constitue de loin pas la seule action. La fermeture du passage sous-voie vers l'église allemande est envisagée. Le directeur répète que ces marginaux ne peuvent être traités comme on le ferait dans un état totalitaire. Il signale l'existence d'un projet pour les éloigner des commerces. Une autre réflexion se fait sur les WC publics où des toxicomanes viennent s'injecter des drogues. Il est projeté de les fermer définitivement ou de les rendre payants. Enfin, des espoirs sont placés dans le Bistrot social pour répondre partiellement au problème social et pour faire baisser la pression sur la place de la Riponne de manière significative. Ainsi, les postulats de MM. Blanc et Laurent incitent à un rapport détaillé sur la situation.

Le chef du Service social donne en préalable quelques informations sur ces groupes et rappelle que chacun d'entre eux se rassemble pour être ensemble et participer à la vie de la ville. Cependant, des différences les spécifient : Le sud est fréquenté par une trentaine de personnes, principalement des consommateurs de cocaïne, d'héroïne et d'alcool, alors que le nord est plutôt fréquenté par des personnes qui font usage principalement d'alcool et de cannabis. Le groupe du nord provoque plus de difficultés que celui du sud ; en effet, du trafic existe et différents groupes se sont succédé pour essayer d'en prendre le contrôle en allant jusqu'à utiliser la violence.

Concernant les mesures prises ou envisagées, l'unité d'intervention socio-éducative de terrain (UNISSET) est présente à la Riponne afin d'informer les usagers sur les structures existantes, les accompagner pour obtenir des moyens d'existence, des traitements médicaux, servir de médiateur dans les litiges et collaborer avec le Service de protection de la jeunesse. L'UNISSET n'a pas de mission d'ordre public ou contre la dégradation des biens publics. Cette entité ne peut travailler avec le groupe du nord car celui-ci refuse le contact et se montre violent. Le Service social et les différents acteurs et professionnels ont deux options pour améliorer cette situation : soit déplacer cette population ou encadrer sa présence en essayant de la limiter et de responsabiliser l'attitude des usagers par la présence policière. En outre, il est rappelé que 100 000 seringues sont distribuées par année dont 90 % sont récupérées, ce qui constitue à la fois un succès et un sujet de préoccupation puisque 10 % sont potentiellement dans la nature, alors même que des poubelles spéciales ont été installées autour de la place. Enfin, le Bistrot social – espace d'accueil de jour des marginaux où la consommation d'alcool sera tolérée, contrôlée mais pas vendue – a fait l'objet d'un rapport de la Fondation des Oliviers, associée à Fondation vaudoise de lutte contre l'alcoolisme et au CHUV. Il appartient désormais aux différents services de la Ville de faire leurs observations, puis les experts se prononceront. Une phase pilote de trois ans sera financée par les fonds cantonaux de lutte contre la toxicomanie. La décision devrait intervenir dans les quatre prochains mois. Il appartiendra au Conseil d'Etat et à la Municipalité de communiquer quand ils le souhaiteront.

Un commissaire affirme qu'il faut enfin prendre des mesures qui répondent aux attentes de la population alors qu'un autre considère dérangeant d'entendre que rien ne se fait alors que des mesures ont déjà été proposées par le passé. Un troisième constate que le problème est présent dans toutes les grandes villes et qu'il compte sur les compétences des services pour proposer des solutions réalistes.

Un des postulants s'inquiète car la situation actuelle pourrait inciter des citoyens à faire justice eux-mêmes. Ainsi une solution ne relevant pas uniquement de la répression et même à titre provisoire doit être trouvée.

Un représentant du Corps de police répond que les attentes des habitants de Lausanne sont légitimes. Il lui semble déterminant d'œuvrer à la résolution de problèmes en y associant également les commerçants et les spécialistes de l'accompagnement de ces populations et de mettre en œuvre des mesures tangibles. Avec des éléments pragmatiques et concrets, on assurerait un surcroît d'efficacité à toute mesure.

Un commissaire admet qu'il y ait des sanctions contre ces personnes mais seulement en cas de transgression des règles. Il espère qu'un plan d'action rapide puisse répondre à ces postulats dans les prochains six mois.

Une commissaire ajoute qu'il serait intéressant de se pencher sur les mesures de communication autour du travail fait en la matière et qui pourraient rassurer la population, l'informer sur les services existants, les problèmes éthiques ou juridiques qui se posent parfois. Un autre précise que cet axe de communication a été maintenu dans le projet du Bistrot social.

Un membre de l'administration observe qu'on attend beaucoup des services. Il rappelle aussi que notre société n'est pas forcément disposée à prendre acte d'une réalité telle la toxicomanie et son ampleur. Les travailleurs sociaux sont aussi quelques fois horrifiés des situations existantes. Les solutions renvoient à une réalité dont tout le monde ne veut pas prendre acte ainsi il convient de mettre de côté les émotions et chercher des solutions réalistes.

Une commissaire rappelle que le projet de local d'injection a été refusé par la population; on se doit d'en prendre acte. D'autres solutions doivent être trouvées, pragmatiques et concrètes, estime-t-elle.

Un représentant des services de police fait savoir que la répression est régulière, mais, s'agissant d'une population précarisée, les amendes n'ont aucun effet. En outre, bien souvent les agents n'ont constaté aucun sujet de dénonciation car ces gens se comportaient illégalement. Il présente le projet de déplacement évoqué par le municipal. Selon lui, il n'existe pas d'autres solutions de déplacement à proximité. Il estime qu'il faut maintenant une volonté pour aménager cet endroit.

Un commissaire s'inquiète que cette solution soigne les symptômes plutôt que les causes, mais il reconnaît que la situation l'exige. Un autre commissaire estime que le postulat de M. Laurent n'apporte qu'une vision unilatérale et peu de solutions ouvertes. Ainsi, il peine à le retenir et s'affirme beaucoup plus partisan du postulat de M. Blanc qui propose des solutions.

A l'issue des débats et de l'étude de ces initiatives, la prise en considération est mise au vote. C'est par sept voix pour et une abstention que la commission vous recommande la prise en considération du postulat de M. Laurent et son renvoi à la Municipalité alors que c'est à l'unanimité des huit membres présents que la commission vous recommande la prise en considération du postulat de M. Blanc et son renvoi à la Municipalité.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur-remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Lors des travaux de la commission ayant traité de ces deux postulats, M. le municipal de police nous a parlé d'un projet visant à éloigner les marginaux des commerces. Il a également été fait mention des WC publics de la place de la Riponne, dans lesquels les toxicomanes s'injectent leurs produits ; il a été projeté de les

fermer ou de les rendre payants. Il serait intéressant que la Municipalité nous fasse part de l'avancée de ces projets.

La Municipalité avait donné des garanties concernant la qualité de ce site et l'accès aux habitants à un espace convivial et vivant. On en est actuellement bien loin ! Le moment est venu de se mettre vraiment au travail et de prendre enfin en considération les attentes des Lausannoises et des Lausannois, qui ne cessent de se plaindre de la situation.

Suite à une émission de télévision, j'ai pris contact avec la mairie de Montréal au Canada. Le Conseil de cette ville s'est en effet doté d'un texte de loi réglementant ce qu'ils appellent « le flânage » dont la Ville de Lausanne pourrait s'inspirer. J'ai reçu ce règlement et je le tiens volontiers à disposition de toute personne intéressée. Vous l'aurez compris, le groupe UDC soutiendra le renvoi de ces deux postulats à la Municipalité et vous propose d'en faire autant.

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur-remplaçant : – Je prends la parole en tant que membre de la commission et non pas en tant que remplaçant du président de la commission.

La situation au nord de la place de la Riponne est effectivement préoccupante. L'appropriation quasiment exclusive de ce lieu par un ou plusieurs groupes de personnes et les actes plus ou moins délictueux qu'ils y commettent ne sont pas tolérables. La Municipalité doit prendre des mesures pour permettre le passage en toute quiétude et l'accès aux commerces et services communaux en ces lieux. Pour le groupe socialiste, cette situation mérite une intervention municipale. C'est pourquoi nous soutenons la transmission de ce postulat à la Municipalité qui, du reste, a d'ores et déjà pris quelques mesures.

S'agissant du postulat de M. Jean-Luc Laurent relatif à la situation au sud de la place, si nous nous en tenons au titre et à la formulation de la demande adressée à la Municipalité, soit de l'aménager pour : « (...) améliorer la convivialité et les conditions sanitaires de cette partie de la place (...) », nous pouvons le soutenir. Il y a même urgence pour ce qui est des conditions sanitaires. Toutefois, nous réitérons ce que nous avons déjà dit lors de la discussion sur la proposition de mesures d'éloignement prises à l'égard de divers groupes, soit que nous sommes opposés à toute mesure d'éloignement appliquée à d'autres qu'aux dealers et autres auteurs d'actes délictueux ou des gens enfreignant le Règlement général de police. Nous attendons également que l'acceptation de ces deux postulats incite la Municipalité à réfléchir à l'aménagement et à la vie sur la place de la Riponne dans son ensemble et non de manière fractionnée nord/sud, est/ouest, et surtout en impliquant toutes les directions municipales susceptibles d'agir en ce lieu.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Ces deux postulats – mais je parle d'abord du mien – se faisaient l'écho de préoccupations des citoyens qui s'étaient approchés de moi, comme d'autres conseillers communaux, pour dénoncer une situation qu'ils vivent de façon très pénible, en particulier les commerçants du nord de la place de la Riponne, qui voient leur chiffre d'affaires baisser et l'insalubrité préoccupante juste devant leur commerce, ce qui n'est évidemment pas acceptable.

Avec mes collègues PLR, nous avons apprécié l'attitude de la Municipalité et des autres membres de la commission lors des séances, puisque la commission propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité à l'unanimité ; nous espérons que ce Conseil le fera également. Les préoccupations de commerçants méritent tout le respect qui leur est dû, parce qu'ils travaillent ; ils ont le droit d'exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles.

S'agissant des mesures qui ont été prises récemment, j'ai eu un contact avec un de ces commerçants, patron de café au nord de la Riponne, qui m'a dit que les choses avaient évolué ces derniers temps ; il en sait gré à la Municipalité, comme nous pouvons tous l'être, dans la mesure où des choses ont été faites sur le haut de la place, là où il y a la

pharmacie et le café. Apparemment, la police a pris des mesures. Selon les informations qui m'ont été communiquées, on aurait dit à ces personnes qui occupaient cette place qu'elles n'avaient plus le droit d'y être et que, le cas échéant, elles seraient amendables, ce qui les aurait fait fuir. Ceci est d'ailleurs en contradiction avec ce qui avait été relevé dans le rapport, qui disait que de leur infliger une amende ne servirait à rien ; apparemment cette menace les a fait partir, mais il paraît que maintenant ce ne sont plus les commerçants du haut qui se plaignent, mais que le problème s'est reporté sur le bas et que les commerçants au sud de la Riponne vivent une situation intenable. Avant, ils occupaient quasiment trois étages, mais maintenant ils se sont réunis en bas et les commerçants « paient l'addition ».

Comme nous l'avons dit en commission, ce problème ne peut évidemment pas être résolu facilement. Il devra être résolu dans le cadre d'une réflexion sur des lieux que l'on peut offrir à ces gens, c'est évident. Mais, pour agir rapidement, je demande, avec tous mes collègues du PLR, que ces postulats soient renvoyés à la Municipalité et que des mesures urgentes soient prises pour aider ces commerçants.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je constate avec un certain plaisir et une certaine reconnaissance que si la situation évolue sur le terrain, c'est peut-être parce qu'elle évolue parallèlement dans cette salle. Les discussions et les interrogations relatives à ce problème, qui est un problème humain, ne tournent plus systématiquement à l'affrontement gauche-droite, mais nous nous mettons ensemble ; c'est encore timide, mais il y a actuellement, autant à gauche qu'à droite, une analyse convergente de la situation et une recherche honnête d'une solution – avec des points de vue différents, certes ; cela est de bon augure !

C'est dommage que le rapporteur, Stéphane Michel, ne soit pas là, car il aurait peut-être pu nous expliquer ce que je peine à comprendre. Il est dit dans le rapport : « Un commissaire admet qu'il y ait des sanctions contre ces personnes, mais seulement en cas de transgression des règles ». J'en conclus que si on transgresse les règles, on est dans l'illégalité et, à ce moment, des sanctions peuvent venir. Quatre paragraphes plus loin, il est dit : « Bien souvent les agents n'ont constaté aucun sujet de dénonciation, car ces gens se comportaient illégalement ». Alors, je ne veux pas en conclure trop rapidement que, si ces gens se comportent légalement, ils se font talquer et s'ils se comportent illégalement ils se font féliciter. Peut-être n'est-ce qu'une coquille ; M. Michel aurait pu nous renseigner à ce sujet.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je vais décevoir M. Chollet – cela ne va d'ailleurs pas l'étonner –, mais, contrairement à son groupe et aux Libéraux-Radicaux, La Gauche ne prend pas comme modèle la lutte contre le flânage ou la chasse aux vagabonds. Ce n'est pas du tout un objectif qui nous paraît digne d'être poursuivi par une collectivité publique ; ces personnes peuvent utiliser l'espace public, pourvu qu'elles respectent un certain nombre de règles et, si ces règles ne sont pas respectées et si des infractions sont constatées, eh bien, les policiers interviennent s'ils le jugent utile. Mais il n'y a pas d'autre mesure à prendre que celle de faire respecter les règles du Code pénal.

On sent toute l'hypocrisie, qui est à fleur de peau du reste, dans l'expression même des représentants Libéraux-Radicaux et UDC. M. Blanc nous explique qu'il s'agira de voir où les mettre : « Cachez ce sein que je ne saurais voir ! » On ne sait pas s'il faudra parquer ces marginaux ailleurs, les mettre dans l'Ouest lausannois ou les faire descendre à la gare. Ce discours ne répond pas du tout aux problèmes posés sur le plan sanitaire, ni sur le plan des conditions de vie de ces personnes, ni sur le plan de la tranquillité publique. Je m'opposerai au renvoi à la Municipalité de ces deux postulats, qui ne résolvent rien du tout. Il faut une politique d'ensemble par rapport à cette population, qui a le droit d'user du domaine public, comme tout le monde.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais tout d'abord dire à M. Dolivo qu'il n'est pas question de parquer ces gens tel qu'il le dit. Les propositions que nous avons faites il y a déjà quelques années, et pour lesquelles nous attendons toujours une réponse, ne vont pas du tout dans le sens de parquer ces gens, mais de les soigner et de les aider à s'en sortir.

J'ai déjà posé maintes fois la question, mais on nous a promis l'année dernière, d'abord pour le printemps, ensuite pour l'automne et puis pour début de l'année, que nous aurions des nouvelles au mois de juin sur le fameux rapport d'experts quant au lieu d'accueil des marginaux et des toxicomanes. Ce rapport d'experts avait été rédigé par la Fondation des Oliviers notamment. Où en est-on ? Quand aura-t-on des nouvelles de ce rapport ? On sait très bien qu'il a été rendu au Conseil d'Etat.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – J'ai pris la peine d'ouvrir le Règlement de police au chapitre sur les mœurs ; c'est tout simple, ces choses existent déjà, notamment à l'article 26 : « Il est interdit tout acte de nature à troubler la tranquillité et l'ordre publics. » Il est également noté que « la police peut appréhender et conduire au poste de police, aux fins d'identification seulement, toute personne qui ne peut justifier de son identité. » Il y a toute une série de mesures qu'il faut simplement appliquer ; ce n'est pas compliqué, c'est écrit noir sur blanc. Visiblement, on a affaire à un certain nombre de personnes qui troublent l'ordre public par leurs actions, leurs cris, leurs bagarres, etc. Faites le travail qui doit être fait et ne passez pas à côté en disant que tout va bien.

M. Xavier de Haller (PLR) : – J'aimerais répondre à certains propos tenus par mes préopinants. Le terme hypocrisie a été utilisé ; je ne crois pas qu'il y a de l'hypocrisie. Je siége à la Commission des pétitions, comme d'autres membres de ce Conseil, et nous avons eu l'occasion de traiter une pétition des habitants du nord de la place de la Riponne ; elle sera traitée sous le point R 90 ou 91 de notre ordre du jour. Il y a réellement une inquiétude de nos concitoyens sur ce qui se passe au nord de cette place. Comme l'a bien dit Jean-Luc Chollet, il faut franchir les clivages politiques et se rendre compte qu'on a un vrai problème de population sur cette place et que la situation pourrait devenir dramatique.

Les membres de la Commission des pétitions qui ont reçu les pétitionnaires du nord de la place de la Riponne se sont rendu compte de l'état de stress et détresse dans lequel ils sont. Il n'y a donc pas d'hypocrisie. Les réflexions menées autour de cette problématique sont constructives et faire un procès d'intention au PLR et à l'UDC, voire à d'autres membres de ce Conseil tant à gauche qu'à droite, c'est une erreur.

J'attire d'ores et déjà votre attention sur le fait que lorsqu'on traitera de la pétition dont j'ai parlé, nous exprimerons le vœu que, si l'on renvoie les postulats pour rapport et préavis, cette pétition soit jointe à l'étude de ces deux textes afin d'avoir réellement des réponses communes à cette question préoccupante.

Le président : – J'avais l'intention de vous proposer de traiter la pétition après ce point ; si le Conseil le décide, nous pourrions traiter directement cette pétition, qui a exactement le même sujet comme toile de fond.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Dans son programme de législature, la Municipalité a effectivement inscrit l'amélioration de la convivialité et de la qualité de certains espaces publics, notamment la place de la Riponne. Comme le dit M. Dolivo, l'espace public est à tout le monde, et quand on dit tout le monde, c'est vraiment tout le monde.

J'ai représenté la Municipalité pendant la séance de la Commission des pétitions ; la discussion a été très difficile et des choses se sont dites de manière assez crue et sans aucune retenue. C'est en écoutant non seulement les commerçants, mais aussi les gens qui travaillent là-bas, des employés, ou un certain nombre de personnes qui habitent dans les alentours, qu'il y a lieu de se soucier de ce qui se passe, non pas pour fustiger le comportement de Pierre, Jacques ou Jean, mais pour essayer de trouver une utilisation commune de l'espace public et de la Riponne en particulier.

Pour résumer ce qui a été fait avant et après le dépôt de la pétition, comme vous l'avez certainement lu, constaté ou entendu, un certain nombre de mesures ont été prises. Il y a eu d'abord la fermeture du passage Hollard, qui était connu depuis longtemps pour des activités plus ou moins douteuses à plusieurs niveaux. Un WC a été installé en bas de la

rue de l'Université pour permettre aux gens de les utiliser, si possible à bon escient. Un contact a été établi avec les commerçants et la police passe beaucoup plus régulièrement. Le mobilier sur la terrasse nord de la Riponne a été enlevé. On entend qu'il y a une amélioration sensible de la situation, mais on n'est certainement pas au bout de l'effort à faire par rapport à l'utilisation commune de cette place ; c'est un travail de longue haleine qui mérite l'approche de plusieurs services et de plusieurs disciplines, que ce soit le social, l'aménagement du territoire, la qualité de l'espace public, mais aussi de police. C'est en travaillant ensemble, aussi au niveau social, qu'on arrivera à améliorer la situation, je l'espère.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je demande un appel nominal pour les deux votes.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

M. Roland Rapaz (Soc.), rapporteur-remplaçant : – La commission a accepté la transmission du postulat de M. Jean-Luc Laurent à la Municipalité par 7 voix et 1 abstention, et la transmission du postulat de M. Mathieu Blanc à l'unanimité.

Le président : – Suite à notre visite au Conseil communal de Berne, nous avons constaté que leurs votes à l'électronique étaient plus rapides. Chez nous, le vote nominal dure pratiquement vingt-cinq secondes ; nous avons décidé de réduire ce temps à dix secondes. Je vous prie donc d'être attentifs.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat Jean-Luc Laurent est pris en considération par 67 voix contre 7 et 2 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Chatelain Caroline, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Pernet Jacques, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (67)

Ont voté non : M^{mes} et MM. Buclin Hadrien, Crausaz Mottier Magali, Dolivo Jean-Michel, Guex Sébastien, Hubler Alain, Payot David, Resplendino Janine. (7)

Se sont abstenus : M^{mes} Knecht Mirelle, Voutat Marlène. (2)

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat Mathieu Blanc est pris en considération par 68 voix contre 7 et 3 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Biéler Benoît, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bürgin Daniel, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco,

Gebhardt André, Gendre Jean-Pascal, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Châtelain Caroline, Jeanmonod Alain, Knecht Mirelle, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Laurent Jean-Luc, Litzistorf Spina Natacha, Longchamp Françoise, Mach André, Marti Manuela, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Oberson Pierre, Ostermann Roland, Pernet Jacques, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali. (68)

On voté non : M^{mes} et MM. Buclin Hadrien, Crausaz Mottier Magali, Dolivo Jean-Michel, Guex Sébastien, Hubler Alain, Payot David, Resplendino Janine. (7)

Se sont abstenus : M^{mes} et M. Trezzini Giampiero, Voutat Marlène, Zürcher Anna. (3)

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » ;
- vu le postulat de M. Mathieu Blanc : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner ces affaires ;
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ces postulats en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition de M. Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts (1435 sign) : « Pour que le “balcon” de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial »

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports.

Rapport photocopié de M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice :

Membres présents : M. Nsengimana Nkiko, président, M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Brélaz-Buchs Marie-Ange, de Haller Xavier, Klunge Henri, Ruiz Vazquez Francisco, Zürcher Anna et Schlienger Sandrine, rapportrice.

Membres excusés : M^{mes} Fiora-Guttmann Martine et Knecht Evelyne.

Déroulement de la séance : La commission des pétitions s'est réunie le 17 février 2012 à 15 h en présence de MM. Oberti Eric, Garcia Alfredo et M^{me} Haeberli Chirico Marie-Chantal, pétitionnaires et de la Municipalité représentée par M. Vuilleumier Marc, directeur de Sécurité publique et sports.

Prise des notes de séance : M. Tétaz Frédéric, secrétaire.

En premier lieu, les membres de la COPET font une discussion préalable sans les pétitionnaires.

Un des commissaires indique que le titre de la pétition n'est pas très clair. Il y a deux balcons au nord de la place de la Riponne. Sur l'un d'eux, il ne semble pas y avoir de problème. Il suppose que c'est parce qu'il n'y a pas de banc, ni d'arbustes. Un autre

demande comment est-ce que les choses vont se passer si une pétition est déposée en parallèle des initiatives déposées sur le même sujet. Un commissaire remarque que la situation n'est pas idéale pour les habitants du quartier lorsqu'ils se retrouvent confrontés à des personnes avinées ou sous l'emprise de drogues. Il se demande si la police est déjà intervenue sur place.

Plusieurs membres de la COPET proposent que la Municipalité réponde en même temps à la pétition et aux initiatives de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour le rendre site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » et de M. Mathieu Blanc : « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » lors de la rédaction du rapports-préavis.

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence du municipal

Le président accueille les pétitionnaires. Il présente le directeur de Sécurité publique et sports, et les membres de la Commission des pétitions. Les pétitionnaires soulignent que les commerçants et habitants du quartier, ainsi que les employés qui travaillent dans les bureaux, n'en peuvent plus de vivre dans des odeurs d'urine, d'excréments, d'odeurs de pétards. Il est impossible d'ouvrir les fenêtres des bureaux qui donnent sur le balcon durant l'été car il y a sans cesse des hurlements de chiens, ou des bagarres. Il y a de plus en plus de personnes qui envahissent cet endroit.

Un pétitionnaire s'est déjà entendu dire que les personnes ne peuvent pas être dispersées car elles occupent la voie publique. Il indique que l'occupation de la voie publique est permise pour autant que l'on se comporte normalement, ce qui n'est pas le cas de toutes ces personnes qui encombrant le balcon. Selon lui, comme toutes ces personnes sont bénéficiaires des services sociaux, elles ont tous les droits et les commerçants n'ont que le droit de se taire et de subir à longueur de journée. Il relève que ces personnes sont entretenues grâce aux impôts qu'il paie sur le fruit de son travail et que c'est d'autant plus paradoxal et inacceptable si en plus ces personnes l'empêchent de travailler. La Ville a déjà promis de nettoyer la place, de mettre des poubelles, mais elle ne le fait pas. Les poubelles publiques sont pleines et les détritiques sont amoncelés autour des poubelles. Les nettoyeurs ne les ramassent pas parce qu'ils expliquent que ce n'est pas leur travail. Certaines personnes dépendantes entrent dans la pharmacie Gamma et refusent de payer les produits qu'elles demandent et raquentent les clients.

Un pétitionnaire a peur et doit développer des stratagèmes pour sortir de son commerce. Il a demandé d'avoir une grille pour fermer à la sortie de son commerce, car à peine il ferme la porte, les personnes envahissent le sas. Il n'ose pas leur dire de partir car ces personnes estiment avoir le droit de faire ce qu'elles veulent. Il a noté que nombre de Tunisiens sont venus s'ajouter à la population déjà présente. Il note que les personnes âgées du quartier n'osent plus sortir à partir de 17 h. Il a demandé à ce que les bancs soient retirés du balcon. Cela a été refusé. Il a demandé de fermer un passage par une chaîne. Cela a été refusé car cela n'était pas esthétique pour le bâtiment. Il a l'impression que les autorités veulent toujours régler le problème de manière globale. Il estime que si, *a contrario*, les autorités voulaient bien faire des petites modifications demandées par les commerçants, celles-ci en s'additionnant finiraient par améliorer la situation. Il faut trouver une solution pour la passerelle au-dessus des parkings.

En résumé, les pétitionnaires veulent une place de la Riponne attractive, propre, sûre et attrayante. Ils ne veulent plus de rixes, d'incivilités, d'odeurs d'urine et d'excréments. Ils indiquent que si le but des autorités est de faire partir les commerçants, qu'elles le disent clairement. Les commerces comme la pharmacie Gamma, Mineralis, les Objets trouvés, le coiffeur, le restaurant chinois, les Magasins du monde, la Fête Magique, le Museum café n'en peuvent plus. Plusieurs pensent à partir. Tous les pétitionnaires ont un très gros sentiment d'injustice.

Questions posées

Un commissaire demande si le chiffre d'affaires a baissé et s'il y a eu des vols. Il demande à qui appartient l'immeuble et si les personnes malveillantes estiment avoir le droit d'être là car elles pensent être sur le domaine public. Les pétitionnaires ont vu leur chiffre d'affaires diminuer et certains ont subi des vols. Le nombre de personnes présentes fait que cela devient ingérable pour continuer d'assurer les accès aux commerces. Un pétitionnaire a fourni lui-même les sacs poubelles pour mettre les détritrus, car c'était la seule façon pour que ça soit un peu propre. Il dit que les dealers et les toxicomanes ont la clé du local d'outils des jardiniers de la Ville. Un pétitionnaire ajoute que les commerçants ont aussi peur de déposer plainte ou d'intervenir car les dealers et les toxicomanes connaissent tous les commerçants, et ceux-ci ont peur de représailles. Il explique aussi qu'il ne sert à rien de déposer une plainte car rien ne se passe après.

Un pétitionnaire constate que les toxicomanes sont aussi régulièrement retrouvés dans les bâtiments et dans les couloirs des maisons du quartier, des enfants se retrouvent régulièrement confrontés à des personnes alcoolisées ou sous l'emprise de drogues dans les couloirs de leur maison et tombent sur des seringues. Le parking qui appartient à la Ville qui est dans le quartier a été fermé et sécurisé. Il note donc que les autorités savent prendre les mesures nécessaires lorsqu'elles sont directement concernées. Selon lui, il faut laisser le moins d'espaces possible sans surveillance des autorités.

Le municipal indique qu'il a écouté les pétitionnaires avec beaucoup de sérieux et d'émotion. Il estime que la situation s'est beaucoup dégradée depuis une année avec les flux migratoires provenant de Tunisie suite au printemps arabe. Il explique que dans le programme de législature, présenté le 16 février, il a fait mettre comme un des objectifs l'amélioration de la qualité de l'espace public. L'originalité de ce programme est qu'une action commune est envisagée entre les services. Cette note municipale, concernant plusieurs services de la Ville, a été rédigée pour prendre des mesures concrètes et communes. Le passage Hollard va être fermé. Le mobilier urbain va être enlevé car il ne faut pas qu'il soit incitatif. Enfin il peut envisager des interdictions de périmètres. Cela implique aussi que la justice de paix prenne des sanctions en cas de récidive. Il relève qu'il y a une action qui peut être entreprise par les services de la Ville, mais que la solution dépend aussi de la chaîne pénale. Il faut organiser un suivi social. Une présentation sera effectuée à l'attention des gens du quartier et les pétitionnaires. Il souligne encore qu'il n'est pas possible de déplacer des personnes, s'ils n'agressent personne, sous le seul prétexte qu'ils occupent l'espace public. Il faut qu'ils se comportent mal.

Un pétitionnaire estime qu'il faut mettre deux grilles de chaque côté du balcon. Cela permettrait de résoudre une grande partie du problème. Les dealers et les toxicomanes n'aiment pas avoir l'impression d'être enfermés. Les grilles permettraient aussi des contrôles inopinés.

Le Municipal indique qu'une fois que la note sera validée par la Municipalité, une présentation sera faite et c'est à cette occasion que des propositions, comme celles du pétitionnaire, pourront être faites. Un commissaire demande si la pose de caméras de vidéosurveillance sur la place, pour permettre à la police de surveiller la place, pourrait permettre de résoudre en partie le problème. Un pétitionnaire répond par l'affirmative en ajoutant qu'il faudrait aussi des lumières automatiques. Le Municipal informe que la Municipalité va prochainement venir trouver les personnes du quartier, probablement dans un mois. A partir de là, des mesures pourront être prises.

Le président explique aux pétitionnaires la suite de la procédure. Le municipal indique que la Municipalité va venir trouver les pétitionnaires bien avant que la procédure précitée ne soit terminée. Le président prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition du directeur de SPS sans la présence des pétitionnaires

Un commissaire demande à qui appartient cet immeuble. Il demande si le litige concerne le domaine public ou si l'espace utilisé par les commerçants est sur le domaine privé. Le municipal explique que l'immeuble appartient à la Ville et l'administration y occupe des locaux. Les commerçants louent et sont responsables du nettoyage devant leur commerce. Mais il relève qu'il ne s'agit plus de savoir qui doit prendre en charge le nettoyage. Il note encore que depuis une année, il y a un afflux de personnes nouvellement migrantes qui changent l'ambiance de la Riponne. Les populations de personnes dépendantes du sud et du nord de la Riponne ne sont pas les mêmes. Ceux du sud sont des multi-toxicomanes et des alcooliques qui sont toujours les mêmes. Au nord, ce sont plutôt des alcooliques et des personnes récemment arrivées en Suisse assez vindicatives qui occupent les lieux. Il ajoute qu'à la place Chauderon, depuis qu'il y a en permanence huit policiers, en plus des policiers à l'hôtel de police pour recevoir les gens qui ont été interpellés, la situation s'est nettement améliorée.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de demander à la fondation *A bas seuil* de faire une tournée pour ramasser aussi les seringues sur le balcon, car c'est sur leur tournée. Le Municipal explique qu'il y a un paradoxe car le distri-bus passe à côté, distribue dans tout Lausanne environ 100 000 seringues par an, et toutes les seringues ne sont pas ramassées. Une solution pourrait être de déplacer le distri-bus. Un autre commissaire souligne que les pétitionnaires ont dit qu'ils finiraient par passer à l'acte et agir par eux-mêmes si rien ne changeait. Deux conseillers ont déposé des initiatives allant dans le même sens que les pétitionnaires, la télévision et la presse se sont intéressées à la situation. Il souhaiterait que cet espace soit nettoyé de tous les bancs, les pots de fleurs etc. Il voudrait que quelque chose soit entrepris très rapidement. Cela permettra de donner déjà un signal pour montrer que la Municipalité réagit rapidement. Le Municipal répond qu'il préfère discuter d'abord et faire quelque chose de plus concerté. Il faut régler le problème concernant la passerelle et concernant le passage Hollard. Un commissaire souhaite que la rencontre entre les pétitionnaires et la Municipalité soit rendue visible pour que la population se rende compte que la Ville cherche des solutions globales et où plusieurs services travaillent en collaboration.

Délibération de la COPET

Un commissaire souhaite que la pétition soit renvoyée pour étude et communication avec le vœu que la Municipalité y réponde en même temps que les deux initiatives susmentionnées. Un commissaire dit que d'ici à ce que le Conseil traite de la pétition et la renvoie à la Municipalité, les deux autres initiatives auront peut-être déjà été renvoyées depuis longtemps. Il estime donc qu'il ne faut demander qu'une étude et communication sans vœu, car il ne serait plus d'actualité. Un autre commissaire dit qu'au vu de l'état d'esprit des pétitionnaires, des arguments invoqués, de la situation qui tend à devenir grave, voire urgente, et des postulats déjà déposés, les conseillers communaux ont le devoir de demander une étude et rapport-préavis. Charge à la Municipalité de choisir si elle souhaite répondre par des rapport-préavis distincts aux postulats et à la pétition. Selon les éléments présentés aujourd'hui, à savoir que des commerçants envisagent d'arrêter leur activité, que des enfants retrouvent des seringues dans leur immeuble, que les commerçants reçus ce jour dit être tellement à bout qu'ils craignent un drame, il est judicieux de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport préavis. Cela montre aussi que la commission a entendu et a été sensible aux pétitionnaires.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Huit membres sont présents.

Vote de la Commission

Au vote, la Commission des pétitions propose au Conseil communal à l'unanimité de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis selon application de l'art. 73 lit. a RCCL.

Discussion

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M^{me} Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – La Commission des pétitions vous propose à l'unanimité de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La pétition est prise en considération avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de MM. Eric Oberti, Luciano Fiorenza et consorts (1435 signatures) : « Pour que le “balcon” de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73, *litt. a*) du Règlement du Conseil communal.

Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Xavier de Haller (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Françoise Longchamp (PLR), Manuela Marti (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Laurent Rebeaud (Les Verts), Jean Tschopp (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports.

Rapport photocopié de M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur :

Sont présents : M^{mes} et MM. les conseillers communaux Philippe Ducommun, président-rapporteur, Jean Tschopp, Gianfranco Gazzola, Rebecca Ruiz, remplacée par Manuela Marti, Françoise Longchamp, Xavier De Haller, Gilles Meystre, remplacé par Eddy Ansermet, Nkiko Nsengimana, Gaëlle Lapique, remplacée par Laurent Rebeaud, Marlène Voutat, remplacée par Magali Crausaz.

Pour l'administration communale : MM. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des sports, Frédéric Pilloud, Corps de police – commandant remplaçant, Christian Pannatier, Corps de police – chef PPM.

La commission s'est réunie à la salle N° 157, à Flon-Ville, rue du Port-Franc 18, le 25 novembre 2011, à 10 h. M^{mes} Véronique Duc et Mélissa Lagnaz, du Corps de police ont assuré la prise de notes de séance, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Développement de l'objet

La motionnaire a déposé une interpellation urgente le 13 septembre 2011, suite à l'importante augmentation du nombre de cambriolages durant l'été. Au vu des réponses incomplètes, elle avait annoncé le dépôt d'une motion.

Malgré la masse importante de travail effectuée par la police, la motionnaire estime que d'autres actions pourraient être entreprises sur le terrain, en collaboration avec la

population pour assurer la sécurité des Lausannois, mais également aider la police dans son action. Elle rappelle que suite à une recrudescence de cambriolages en 1992, la Police cantonale avait décidé de mettre en place le concept de bon voisinage entre les habitants, qui se nomme « Surveillance mutuelle d'habitations (SMHab).

Le concept est fondé sur la solidarité, le partenariat, la responsabilité et le civisme. Ce n'est pas un transfert de tâches ou de compétences policières qui sont attribuées à des citoyens, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs.

Le fonctionnement est le suivant : la Municipalité qui adhère à ce concept envoie un questionnaire à tous les ménages de la commune, lequel a pour but d'appréhender les sentiments d'insécurité de la population et de dresser un inventaire des attentes du public. La Police cantonale, en collaboration avec la police régionale/communale concernée explique le fonctionnement du concept, présente le rôle de chacun et fait le point sur l'état de la criminalité relevée dans la commune. Elle parle de la façon d'agir des malfaiteurs et donne des conseils pratiques au public pour se prémunir contre les délinquants. Le territoire communal est divisé en secteurs et sur la base des questionnaires rentrés et des personnes intéressées, des responsables, appelés « correspondants », sont nommés dans chaque secteur. Ces personnes sont les ambassadeurs du concept et font le lien entre les polices cantonales et régionales et les habitants du quartier. Les correspondants sont des acteurs citoyens, ambassadeurs du concept. Ils acceptent de jouer un rôle plus actif au sein de la commune ou du quartier. Epaulés par la police et la division Prévention de la criminalité de la Police cantonale, ils sont chargés de promouvoir le concept auprès des voisins et dans leur quartier ou commune. Ils doivent favoriser les contacts entre les membres. Les correspondants sont donc la cheville ouvrière du concept.

Position de la Municipalité

M. Vuilleumier ne veut pas dire que l'on ne peut pas s'inspirer largement de ce qui se fait ailleurs, notamment au niveau de la sécurité. La Ville de Lausanne est preneuse de toutes bonnes idées lorsqu'il s'agit de diminuer les délits et de les prévenir. Il pense que ce qui nous est proposé doit inspirer la réflexion mais, en même temps, il est nécessaire de remettre ce concept dans le cadre d'une ville où les problèmes sont différents que dans une zone d'habitation à la campagne ou une région moins dense.

Ce qui est fait aujourd'hui doit être mieux fait, notamment en terme de prévention. Ce qui est entrepris actuellement par la police lorsque des habitants, des sociétés de quartier ou des associations l'interpellent ou la questionnent par rapport aux nuisances, trafics divers, établissements publics bruyants, consiste à se déplacer et à trouver des solutions diverses, par exemple le renforcement de la présence ponctuelle policière, Police du commerce pour les établissements publics, etc. La police va chez les gens pour les informer de ce qu'il est possible de faire mais il y a certaines limites existantes. Ce qui doit être amélioré est d'anticiper les actions et essayer de faire en sorte que les problèmes surgissent moins et qu'ils n'aboutissent pas à une pétition, lettre commune, demande d'entretien. Il est essayé de développer ceci avec les postes de quartier. Il y a la volonté de tenter de redévelopper la présence d'agents dans les quartiers afin d'avoir le contact avec la population (commerçants, concierges, sociétés de développement, associations de quartier, etc.) pour avoir du renseignement par rapport à ce qui se passe dans les quartiers, afin de pouvoir agir préventivement lorsque les délits ou incivilités sont encore à un stade de marginalité.

Cette réflexion est actuellement en cours et demande un « nouveau concept » à l'action de police. Il faut également convaincre le policier que l'action de proximité est un vrai travail de police, dans la mesure des effectifs.

En finalité, M. le municipal pense qu'il y a la possibilité d'avoir d'avantage de proximité dans les quartiers avec la population et cette réflexion devrait aboutir dans un délai raisonnable afin de connaître l'objectif de sécurité de chacun, pour l'année à venir par exemple.

Discussion générale

Un commissaire déclare que c'est un concept qui s'appliquerait bien aujourd'hui dans l'orientation de la Police cantonale qui regroupe plusieurs villes/communes à la fois. Il se dit qu'à Lausanne, la police doit être très visible dans les quartiers, à l'écoute, répondre rapidement et rassurer. Il explique que Lausanne prône une police de proximité et qu'il est plus logique d'aller dans ce concept que d'en ajouter un deuxième. Il est nécessaire que la police reste au centre et il a peur qu'avec le développement qui est fait, les gens fassent le rôle de la police. De plus, il a envie de développer des actions plus positives en ville, qui tissent plutôt les liens entre voisinages et qui font tomber les barrières de communication, par exemple des places de jeux, des zones de rencontre dans les quartiers, l'accueil du nouvel arrivant par le concierge de l'immeuble, etc. Il faut donner à notre police un message cohérent et dire que c'est elle qui reste au centre. Il n'est donc pas favorable de mettre en parallèle deux concepts totalement différents.

Un autre commissaire est contre toute dramatisation du problème de la sécurité et la forme choisie par la motionnaire. Il croit dans une police de proximité et dans l'échange et la solidarité des voisins, ce qui n'est pas simple à organiser. Il y a des locatifs où les gens ne parlent pas entre eux et pour mettre en place ce concept il faut l'adhésion de la population. Pour constituer un réseau, il faut que les gens soient convaincus. Il pourrait peut être adhérer à la transformation de l'objet en un postulat, moins contraignant pour la Municipalité, avec une réflexion plus générale.

Un 3^e commissaire aurait aimé avoir de la part de la police des renseignements sur les cambriolages par quartier. Il pense en effet que tout un chacun peut se faire cambrioler à Lausanne et ce n'est plus uniquement les villas. Les cambrioleurs ont pour cible une très large palette d'appartements ou de maisons qui ne justifient pas une approche découpée par quartier. Nous sommes dans une ville avec tout ce que cela suppose au niveau de la prévention. A son avis, la prévention doit être générale. Il sait que la police émet déjà un certain nombre d'informations et de conseils et il pense qu'ils s'appliquent à tous les lausannois. Il n'a pas lu à un seul endroit de la motion la notion de police de proximité à laquelle il est attaché, car elle a du sens et elle doit être renforcée. Il est question de surveillance mutuelle d'habitation, de détection et de certaines compétences/pouvoirs accordés à des groupes d'habitants. Il pense qu'il faut agir plutôt sur la police de proximité et que cela peut être désécurisant, voire anxiogène, d'avoir des gens pas formés pour le faire. La police a besoin d'être soutenue et d'avoir de la considération. Une police de proximité forte dans les quartiers amène les gens s'adressent à elle.

La motionnaire rappelle qu'elle n'envisage pas de revisiter les quartiers, ni créer une police de proximité de quartier. Une augmentation de la présence de la police au centre-ville a été constatée. On sait qu'il va y avoir au printemps prochain un préavis pour demander une augmentation du nombre d'ETP. Il faut relever qu'il est difficile de trouver des policiers à engager. La formation prend un an et ce n'est pas du jour au lendemain que l'on pourra trouver les policiers nécessaires. Le citoyen a un rôle à jouer en aidant le travail de la police.

M. Pilloud pense que le modèle présenté par la Police cantonale vaudoise a fait ses preuves, dans le temps, mais d'une certaine manière. On ne peut pas se limiter à recopier une action qui a été déployée à un endroit ou à un autre. Historiquement ce modèle a été développé dans l'espace anglo-saxon dans un modèle de police qui était communautaire, où la police délègue des missions aux citoyens. A sa connaissance, le Canton de Vaud est le seul à avoir mis en œuvre ce concept. Le concept tel que présenté par la motionnaire est juste et fidèle, mais il faut relever la notion du risque que cela représente. La Police cantonale l'a clairement relevé en mentionnant que ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières. Pour la police, l'accompagnement et le suivi sont relativement conséquents. Dans la notion de constitution de milices ou de groupes de délateurs, il ne faut pas trop jouer à se faire peur. Il y a un autre risque dans les déviances, c'est d'arriver à

un voyeurisme et à une violation de la sphère privée. L'élément fort par rapport aux quartiers est de trouver une solution qui soit la plus égalitaire possible dans les prestations fournies par les services de police. Lausanne a un environnement urbain où le type de contrôle social est diversifié. La démographie, avec environ 40 % de population étrangère est également importante. Par rapport à la démarche, il s'agit d'une démarche technique, où l'on fait de l'analyse plus ou moins criminelle, laquelle est diffusée par certains canaux.

Il identifie un risque important par rapport à l'accompagnement et les policiers / personnes formés dans ce domaine-là, lequel sera un accompagnement à distance, avec comme risque une augmentation du sentiment d'insécurité et une psychose qui peut se développer dans un secteur. Depuis 1996, la Police de Lausanne s'ingénie à développer la notion de police de proximité et cela lui paraît important de trouver un modèle qui soit en adéquation. Il est important qu'il y ait au sein des quartiers, des associations, un policier de référence qui soit un policier sur lequel l'on puisse mettre un nom et un visage, afin qu'il accompagne les gens en fonction des phénomènes connus dans le temps.

Un autre commissaire informe que la surveillance mutuelle est une association de droit privé qui regroupe des habitants du canton qui ont adhéré. Une des conditions d'adhésion à cette association est que la commune de domicile soit membre de ce concept. Il soulève qu'à l'heure actuelle, des habitants de la Ville de Lausanne pourraient déjà être membres de cette association, puisque selon les statuts de ladite association, un avenant dit : « si une personne en manifeste le désir, lorsqu'elle quitte sa commune de domicile, elle peut néanmoins rester membre de cette association, même si sa nouvelle commune n'a pas adhéré au concept ».

Selon le même intervenant, il n'est pas question de milices privées, de délégation de pouvoirs etc. Les buts de cette association sont :

1. échanger des idées et des expériences entre les différents membres des communes affiliées (pas de mention de délégation de pouvoirs, milices, etc.) ;
2. promouvoir la surveillance mutuelle et défendre les intérêts, opinions, propositions, auprès des autorités communales, régionales et cantonales (il s'agit donc bien de servir de relais et d'avoir une personne qui peut relever les problèmes des quartiers) ;
3. créer et animer des groupes de loisirs, ayant pour but des visites instructives, des échanges avec des associations identiques ou des policiers en Suisse et à l'étranger.

Cette association, basée sur du volontariat, n'est rien d'autre qu'un système d'information bilatéral du citoyen vers les autorités et de la part de l'autorité c'est un canal d'information et de diffusion.

Un commissaire ne pense pas que l'on peut s'opposer aux buts mentionnés par la motion. Le problème se situe dans le fait que l'objet propose une structure prédéterminée qui viendrait se superposer à un dispositif déjà existant et qui risquerait d'entrer en concurrence avec les projets actuels de la police. Il serait prêt à se rallier à ce texte s'il s'agissait d'un postulat, car cela permettrait à la Municipalité d'intégrer les préoccupations mentionnées dans la motion qui n'ont pas encore été étudiées à fond par la police.

Une commissaire n'est pas contre la surveillance mutuelle d'habitations, pour autant qu'une formation soit donnée aux citoyens et qu'une charte de quartier soit établie. Un policier de référence par quartier n'existe actuellement pas. Elle aimerait que cette motion soit transformée en postulat.

Un commissaire relève que l'idée derrière la motion est de montrer les difficultés à engager des policiers. Au niveau politique, un postulat a été déposé à ce sujet demandant quel est l'effectif nécessaire aujourd'hui à Lausanne pour avoir une police opérationnelle pour avoir une vision à moyen/long terme du développement nécessaire des forces de police.

A l'heure actuelle, les violences subies par les policiers ne sont pas acceptables. Le même commissaire pense que l'on peut se mettre d'accord entre élus pour renforcer le statut de policier, pour renforcer les sanctions lorsque les policiers sont attaqués, etc. Il ne s'agit pas de dire que l'on n'a pas assez de policiers et de décider qu'une association de citoyens fasse une partie du travail que ne peuvent pas assumer les policiers. Le rôle du citoyen est de téléphoner à la police lorsqu'il voit quelque chose.

Un commissaire rappelle que l'on parle d'une association qui a été créée et à laquelle tout citoyen peut adhérer. Il n'est pas question de créer une association de surveillance mutuelle et agréée avec des milices privées. La Ville pourra simplement adhérer à un concept comme un nombre d'autres communes. Libre à tout citoyen de devenir membre ou pas de cette association. Il précise que la motionnaire ne demande qu'à ce que la Commune de Lausanne adhère à ce concept.

La motionnaire explique que sa demande n'est pas de compenser la difficulté de recruter des policiers. C'est un concept qui met le poids sur la solidarité. A une époque où l'on est individualiste, il faut trouver un moyen pour que les habitants soient plus solidaires les uns des autres. Elle pense qu'avec ce concept nous allons dans ce sens-là. Elle est étonnée d'entendre les critiques sur ce concept qui fonctionne dans d'autres communes. Depuis le dépôt de sa motion, cinq communes y ont adhéré. Elle ne met pas le poids sur la police mais sur la responsabilité du citoyen. La motionnaire a eu des contacts avec des Lausannois et eu un retour positif à l'écoute de sa proposition, souhaitant que la Ville adhère à ce concept.

M. Vuilleumier pense que si le texte était envoyé sous forme de motion, cela poserait un certain nombre de problèmes. Sous la forme d'un postulat, des idées peuvent être développées. Un partenariat existe déjà avec la police et il y a une volonté de renforcer ces contacts avec la population au travers de ce qui existe. Le concept tel qu'il est écrit est très centré sur la criminalité. La plupart des problèmes liés à des incivilités ou délits, sont abordés par un spectre plus large et des solutions plus globales sont apportées. Incontestablement, le renseignement à la police par le citoyen est nécessaire. Le travail dans les quartiers sera renforcé avec, si possible, un policier référant. Le problème n'est pas que des Lausannois fassent partie de l'association mais est-ce que la Ville de Lausanne veut adhérer à cette association.

Un commissaire soutiendrait la transformation de la motion en postulat pour permettre une réflexion quant à une amélioration de la présence des agents dans les quartiers, le développement de contact avec la population et d'éventuels répondants qui pourraient se trouver dans les associations existantes, mais ne se trouve pas convaincu que Lausanne doive adhérer à ce réseau.

La motionnaire comprend très bien les propos tenus. Un postulat ne répondrait pas du tout à sa demande et irait dans une autre direction. Elle sait qu'il y a de multiples associations à Lausanne, mais cela ne répond pas à ce qu'elle demande, à savoir adhérer au concept de la SMHab. A ce stade, la motionnaire maintient son texte sous forme de motion.

La discussion étant close, les commissaires passent au vote :

Acceptation du renvoi de cette motion en Municipalité : 4 oui, 6 non.

Au vu du résultat, la commission refuse la prise en considération de cette motion.

Discussion

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur-remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Comme vous le savez certainement, le nombre de cambriolages d'habitations a fortement augmenté durant l'été 2011. Cette progression se

poursuit malheureusement, de même que le nombre de brigandages, arnaques, etc. Tant les autorités cantonales que communales sont appelées à recruter de nouveaux policiers. Un manque flagrant de collaborateurs est à constater, même si la police lausannoise a recruté récemment 25 nouveaux aspirants ; il faudra de nombreux mois de formation avant que ceux-ci soient opérationnels. Ceci se manifeste notamment par la fermeture de postes de quartier et par la redéfinition des tâches prioritaires.

Il y a vingt ans déjà, la Police cantonale vaudoise avait élaboré un concept de prévention basé sur les relations de bon voisinage et sur la solidarité entre citoyens. Appelé tout d'abord Surveillance mutuelle d'habitations, ce concept vient de changer de nom et s'appelle maintenant Police-Population. En ce mois de juin, la centième commune vaudoise adhérera à ce concept qui, quoi qu'en ait dit un conseiller lors de la séance de commission, a fait ses preuves et a permis de stabiliser le nombre de délits, et même de les diminuer. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors du dépôt de cette motion, ainsi qu'en commission, ce concept n'est ni un transfert des tâches de la police, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Les répondants civils n'ont aucune tâche policière ; ils ne font que transmettre les informations données par les policiers référents : ils sont des relais d'information, notamment lors des différentes campagnes de prévention. Je le répète : ils n'ont aucune mission de police. Ils peuvent, par exemple, mettre en garde un habitant sur le fait qu'il laisse sa boîte aux lettres pleine durant ses absences, sensibiliser les gens sur leurs habitudes, comme de fermer les fenêtres et les portes en cas d'absence, d'informer la police en cas de présence suspecte dans une rue, de les mettre en garde lors d'une série de cambriolages dans le secteur, de brigandages ou arnaques en tout genre.

Ce matin, par exemple, un voisin m'a informée qu'il avait reçu un appel d'un personnage qui ne lui proposait rien de moins que de lui verser 500 000 euros si notre voisin lui versait 250 000 euros, qu'il devait lui donner une réponse rapide et que, dès lors, il le rappellerait samedi matin pour connaître sa réponse. Membre de la sous-commission des finances rattachée à la Direction de police, j'ai malgré cela eu de la peine à savoir à qui m'adresser pour relater ces faits et demander conseil. Mais comment se débrouillerait un simple citoyen ? Avec le concept Police-Population, un répondant de son quartier pourrait l'aider dans de tel cas.

La sécurité doit aller de pair avec le comportement des citoyens. Je comparerai la prévention par la surveillance d'habitations à la prévention faite pour traverser une rue. On regarde à droite et à gauche instinctivement. Avec le concept Police-Population, on s'habitue à faire attention à ce qui se passe dans la rue ; on fait attention à ses voisins, on apprend à être attentif à ce que deviennent les personnes âgées, etc.

En séance de commission, plusieurs choses qui ne sont pas correctes ont été dites. J'aimerais y revenir, car je crois que le concept que je défends ici n'est pas très bien compris. Un commissaire a prétendu que les répondants faisaient le travail de la police. C'est faux ! Il n'y a pas d'ajout dans un complément, mais un complément à la police de proximité, qui diminue de plus en plus et qui ne peut tout faire ; on le voit avec les fermetures de postes de quartier, comme je l'ai déjà dit. Un autre a affirmé qu'il n'avait pas trouvé d'évolution favorable dans les communes ayant adopté ce concept ; comme je l'ai déjà dit, c'est faux : cela a permis de diminuer le nombre de délits ou de le stabiliser. De même, il a été dit que notre ville avait tout ce que cela suppose en matière de prévention. Pourquoi dès lors la police a-t-elle régulièrement mis en place de nouveaux programmes – ce qui risque de changer d'après ce que je me suis laissé dire ? Un autre élément a été évoqué : que l'on donnait des pouvoirs à des groupes d'habitants. Là aussi, c'est faux, aucun pouvoir n'est donné. La police conserve tous ses pouvoirs. Par contre, une meilleure information est donnée aux habitants. Il ne s'agit pas de demander à des citoyens de faire une partie du travail de la police. Aucune décision n'est prise par le répondant ; toutes les décisions sont prises par les policiers référents, base du principe.

C'est un soutien au travail policier, où l'on met le poids sur la solidarité à une époque où l'individualisme est important. En France, ce concept est nommé voisins vigilants et existe dans de nombreuses villes avec satisfaction. Dans une commune que je connais bien, il a permis récemment de mettre la main sur un dangereux personnage qui s'attaquait aux jeunes enfants. Au Québec, il se nomme Bons voisin bon œil. Lausanne devrait avoir son propre concept, géré par la police lausannoise selon ses besoins et ceux de la population. Je vous invite donc à soutenir cette motion et je demande d'ores et déjà un appel nominal.

Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Après l'érection des boxes pour les clients de prostituées il y a deux semaines, voilà la SM, plus connue sous le nom de surveillance mutuelle d'habitations. Comme quoi les membres de ce Conseil, en particulier à droite, ne manquent pas d'imagination.

Que propose ici la motionnaire ? Il s'agit, d'après les termes qui figurent dans son texte, de déceler les actes de malveillance pour les signaler à la police et empêcher les malfaiteurs d'agir. Ce concept se décline en différents types d'informations données par la police à la population par quartier. Il y a d'une part les Infos délits Plus, qui répertorient les délits dans le quartier et qui concernent des informations générales sur la criminalité et les cambriolages en particulier. Il y a encore les Infos-prév, qui concernent des messages d'alertes. Vous l'aurez compris, c'est tout un système compliqué qui, comme l'a dit la motionnaire, a été mis en l'œuvre dans certaines communes, essentiellement dans des petits villages. Je viens de consulter la liste des villages qui ont souscrit à ce concept de SMHab. Il y a notamment Terre-Sainte, Allaman, Trélex et autres. Il n'y a aucune ville de taille significative, sinon Bex et Aigle. Il y a sans doute une explication à cela : il y a un effet d'échelle.

Aujourd'hui, tout le monde le reconnaît, il y a une augmentation du nombre de cambriolages qui n'épargne aucun quartier ; même les quartiers les plus populaires sont touchés. Par conséquent, nous ne voyons pas l'intérêt d'avoir une approche détaillée et ciblée par quartier. Comme l'aurait dit Confucius, le tout vaut plus que la somme des parties. Donc, face à l'augmentation des cambriolages, il est sans doute nécessaire d'augmenter la prévention. La police communique sur les différents moyens à mettre en œuvre pour se protéger et prévenir les cambriolages ; elle doit sans doute plus le faire. Mais, il n'est pas nécessaire d'avoir une campagne détaillée pour chaque quartier. Nous estimons que la police est plus efficace pour faire ce travail, car cela suppose aussi certaines compétences. Le métier de policier est difficile et particulièrement mis à mal en ce moment. A un moment donné, on peut aussi essayer de faire confiance à la police en lui donnant les moyens d'arriver à faire baisser le nombre de cambriolages. J'ajoute enfin que la logique d'enquête pour déceler les cambriolages n'est pas celle de la transparence et de citoyens qui pourraient communiquer des informations plus ou moins en rapport avec les suspects présumés. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à classer cette motion.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je crois qu'il y a une légère confusion ; je viens d'entendre les propos de mon préopinant Jean Tschopp et j'adhère quasiment totalement à tout ce qu'il dit. Effectivement, avec la motion de M^{me} Longchamp se pose la question de la communication entre les forces de l'ordre et les citoyens ; c'est une mécanique essentielle du rouage de la sécurité. Je vais essayer d'expliquer divers éléments qui, à mon avis, doivent être compris pour savoir exactement quel est l'objet de notre présente discussion.

Premièrement, il y avait dans le *24 heures* d'aujourd'hui ou d'hier un article sur la surveillance mutuelle, qui a notamment remis en cause cette nomenclature, qui a décidé de changer de nom pour s'appeler Police-Population, afin de bien expliquer aux gens qu'il ne s'agit pas de placer des yeux et des oreilles de Moscou à gauche et à droite pour informer l'autorité de ce qui se passe, mais, au contraire d'avoir des gens qui communiquent avec l'autorité de sorte à créer un lien avec la police de proximité, si chère à nos autorités.

Deuxièmement, Police-Population est une association de droit privé. Tout citoyen vaudois peut y adhérer, à condition qu'il soit domicilié sur une commune qui a adhéré au principe. Vous me direz qu'on n'a pas adhéré à Lausanne, donc les citoyens lausannois ne peuvent pas y adhérer. Il y a un tout petit hic dans cette histoire : un avenant dans les articles de cet association dit que quelqu'un qui a été domicilié sur une commune qui a adhéré au concept peut rester membre de l'association. Donc, admettons que nous ayons un bon citoyen de Terre-Sainte, par exemple ; certes, petit village campagnard, qui a adhéré au concept de Police-Population à l'époque où il était domicilié sur cette commune ; voilà qu'il décide de venir habiter à Lausanne, attiré sans doute par les grands projets de Métamorphose. Notre désormais ex-citoyen de Terre-Sainte reste membre du concept Police-Population, bien que domicilié à Lausanne. Il bénéficie donc des mêmes informations que tout autre citoyen de Terre-Sainte ou des autres communes ayant adhéré à ce concept. Il y a donc de fait une inégalité entre les citoyens qui n'ont pas été domiciliés en Terre-Sainte et les citoyens lausannois.

Je ne comprends pas le blocage ; je ne sais pas si c'est un blocage psychologique. Je vais reprendre une image qui va choquer : l'idée n'est pas de créer des milices paramilitaires ou une police privée qui se promène sur des pick-up avec des winchesters ; ce n'est pas du tout cela. L'idée c'est simplement de donner un canal d'information permettant de mettre en lien la population et la police, afin d'échanger des informations. En passant par l'échange d'informations, on évite un certain nombre d'amalgames ; cela permet d'anticiper un certain nombre de problèmes et d'avoir un canal de communication direct entre les forces de l'ordre et les citoyens. Pour toutes les différentes raisons que je viens d'évoquer, je vous invite à soutenir cette motion.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Le groupe des Verts refusera cette motion pour les raisons évoquées tout à l'heure par Jean Tschopp, qui tiennent à la taille de l'agglomération lausannoise, mais aussi pour une raison pratique et de bon sens. C'est très bien que le nom surveillance mutuelle d'habitations ait été changé, parce que la surveillance mutuelle c'est la surveillance des uns par les autres ; c'était une grosse faute de français. Mais Police-Population c'est assez explicite : cela signifie une collaboration entre la police et la population.

On nous a expliqué en commission qu'on travaillait à améliorer la proximité de la police au sein de la population par toute une série de canaux d'information entre les gens intéressés à donner des informations à la police et un policier dans le quartier ; et pas la population, car la population lausannoise, c'est un peu trop. On nous a dit que ce projet était en route et que le concept présenté par M^{me} Longchamp avait beaucoup d'incohérences par rapport à cela. Si l'on veut Police-Population, d'accord, mais il faut que les deux s'accordent. Or une fois qu'on nous a expliqué que tous les projets de la police la conduisent à ne pas souhaiter l'instauration de ce système, je ne vois pas pourquoi on les forcerait à le faire, puisqu'on veut justement qu'il y ait une bonne collaboration entre la police et la population. Pour cette raison en particulier, et pour d'autres, il est inutile de vouloir contraindre la Municipalité, la Ville et sa police à quelque chose qu'elles ne souhaitent pas.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Concernant l'échange de 500 000 francs contre 250 000 francs évoqué par M^{me} Longchamp, ce n'est pas très difficile de savoir ce qu'il faut faire. Il faut porter plainte si cela vous arrive et la justice suivra son cours. Ce n'est pas compliqué.

Je ne pense pas que le concept Police-Population puisse régler le problème. Vous avez dit que ce n'était pas pour remplacer la police, et pourtant c'est l'argument que vous avez utilisé dès le début, soit les 27 policiers manquants en formation ; vous avez donné cet argument pour nous inciter à accepter votre postulat. Cela signifie clairement que vous voulez remplacer en partie la police par ce concept.

Concernant le fait que tout le monde peut adhérer à cette association, comme l'a fait remarquer M. de Haller, cela ne me rassure pas du tout. Il y a des personnes un peu dérangées qui passent entre les filets des psychiatres de l'armée et qui ont des comportements étranges. Même s'il ne s'agit pas de winchesters et de pick-ups, il y a quand même un concept sécuritaire où l'on fait la sécurité par nous-mêmes. Je ne suis pas tant rassuré par le fait que n'importe qui, sans aucune connaissance de quoi que ce soit, puisse communiquer des informations à la police. Je ne suis pas persuadé non plus que la police a envie de recevoir des informations, pas forcément fiables, de n'importe qui à n'importe quel moment. Outre les raisons évoquées par M. Tschopp, qui sont excellentes, je donne ces quelques raisons supplémentaires pour vous demander de purement et simplement classer cette initiative.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Un rappel de l'actualité : le 26 février 2012, en Floride, à Stanford, Georges Zimmerman, vigile de quartier bénévole, a tué un jeune Noir de 17 ans, Martin Trayvon ; ce meurtre a amené à une mobilisation très large de la population noire et de ceux et celles qui défendent les droits démocratiques aux Etats-Unis.

La motion de M^{me} Longchamp ne propose heureusement pas encore d'armer les milices ou les vigiles de quartier qui seraient mis en place par cette surveillance mutuelle d'habitations. Mais nous sommes dans une même logique. Il n'est pas admissible de mettre en place un système de renseignements et de mouchardage. Le pas suivant sera évidemment que ces personnes se prennent pour des rambos et aient ou croient avoir des tâches de surveillance et de sécurité dans les quartiers concernés. Pour toutes les raisons évoquées par un certain nombre de mes préopinants, il faut suivre l'avis de la majorité de la commission et refuser cette motion sécuritaire dangereuse.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous saluons l'information selon laquelle la police municipale développe de nouvelles actions pour réduire les délits visés par la motion. Toujours est-il qu'à ce jour, aucune véritable stratégie efficace n'existe. Pour cette raison, l'UDC soutiendra la motion.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je reviens sur certains propos de mes préopinants. M. Tschopp a dit que les infos sont un concept compliqué. Absolument pas, puisqu'il est en vigueur depuis bientôt vingt ans dans certaines communes. M. Tschopp a également dit que seuls les petits villages avaient adhéré à ce principe. Or Genève, qui est une ville conséquente, s'intéresse au même concept. La Ville de Québec, qui est quand même plus grande que Lausanne, a également un tel concept depuis de nombreuses années ; et je ne parle pas des villes françaises qui ont également adhéré à un tel concept. Pourquoi ai-je parlé d'un concept par quartier ? Parce qu'effectivement, Lausanne est plus grande qu'un petit village et qu'on peut avoir un policier répondant par quartier, qui donne et qui transmet les informations aux personnes concernées.

M. Tschopp a parlé de logique d'enquête. Je parle de logique de solidarité entre la population, entre les personnes âgées, les personnes moins âgées et ceux qui sont confrontés à des cambriolages répétés dans leur quartier – tous les quartiers sont concernés. M. Rebeaud a dit que la police ne veut pas de ce concept. Je ne sais pas d'où il sort cela ; j'en ai parlé à des policiers lausannois qui l'appellent de leurs vœux. Il manque effectivement 27 policiers à Lausanne ; ce concept est fait pour aider les policiers dans leur travail, car ils ne peuvent pas être partout, pour leur donner des informations et leur rendre service. La police remercie justement les Lausannois qui leur téléphonent pour donner des informations, même si ce concept n'est pas encore en place. Comme je l'ai déjà dit en commission, j'ai eu de nombreux téléphones de citoyens suite au dépôt de cette motion, qui m'ont dit qu'ils souhaitaient qu'un tel concept soit mis en place à Lausanne.

Monsieur Dolivo, vous le savez très bien et vous l'avez quand même reconnu à la fin de votre intervention, je n'ai jamais demandé le principe en vigueur aux Etats-Unis. Pour moi, c'est un concept d'information à la population. Dans les 100 communes où ce concept a déjà été mis en place, il n'y a jamais eu de problème. Ne faisons donc pas des

comparaisons stupides. M. Rebeaud a dit que la police mettait en place de nouvelles dispositions pour lutter contre les cambriolages. Je ne me souviens pas d'avoir entendu cela en commission ; mais j'ai entendu dire par des sources très protégées que la police allait diminuer son concept de prévention. C'est quand même contradictoire par rapport à ce que M. Rebeaud vient de dire.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je suis assez amusé par la tournure de la discussion. Il y a environ un mois, on a siégé dans une commission où l'on a débattu d'un postulat de MM. Stauber et Blanc, qui posait la question : faut-il ou non fixer des objectifs chiffrés à la police ? Au cours de cette séance de commission, les représentants des forces de l'ordre ont affirmé qu'une des choses qui leur manque le plus à Lausanne à l'heure actuelle, c'est des renseignements qui viennent directement de la population. Je ne suis pas le seul à avoir entendu cet argument. J'aimerais donc entendre la Municipalité sur ce point, parce que ce sont les forces de l'ordre qui l'ont fait remarquer.

D'aucuns dans cet hémicycle prétendent que la police n'a pas besoin des renseignements de la population, voire qu'elle pourrait même être perturbée par un afflux massif de renseignements. Des hauts gradés de la police municipale nous disent qu'ils ont a priori des objectifs chiffrés, ce dont ils n'en ont pas besoin ; par contre, ils ont vraiment besoin de renseignements, et la population peut notamment être un vecteur de renseignements extrêmement important.

Avant qu'une motion d'ordre ne soit demandée par quelqu'un de mon groupe, j'aimerais revenir sur le fait que la gauche, ou certaines personnes de cette gauche font un procès d'intention à cette association. Avec l'intervention de M. Dolivo, on retombe dans la problématique des milices ; cela n'a strictement rien à voir. Le but de cette association est d'échanger des idées et des expériences entre les différents membres des communes affiliées. Jusqu'à présent, je n'ai pas vu de vigile armé tirer sur un innocent. De plus, promouvoir la surveillance mutuelle c'est défendre les intérêts, les opinions et les propositions auprès des autorités communales régionales et cantonales. Là encore, je ne vois personne armé se promenant dans un quartier et prêt à faire feu de toute arme, même s'il a été décelé par notre redoutable système de recrutement de notre armée de milice.

Enfin, il s'agit aussi de créer et animer des groupes de loisirs ayant pour but des visites instructives, des échanges avec des associations identiques ou des policiers en Suisse et à l'étranger. Encore une fois, à la lecture de ces trois buts associatifs, il faudra qu'on m'explique d'où vient cette vision de vigiles armés qui feront feu à tout va sur le premier délinquant.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – C'est dommage de caricaturer à ce point. Monsieur Dolivo, il n'y a pas besoin d'aller outre-Atlantique, dans un pays de 150 millions d'habitants, pour trouver l'exemple qui peut étayer vos dires ; vous le trouverez en Europe et même en Suisse. C'est facile de caricaturer parce que, c'est vrai, cette notion de surveillance mutuelle ramène à des périodes qu'on n'aimait pas. On peut facilement dire qu'on s'épie et qu'on se regarde derrière les rideaux ; on peut ressortir Brassens, dont les braves gens n'aiment pas ceux qui suivent une autre route qu'eux, etc. Il n'empêche qu'il y a la réalité. Et la réalité, c'est que les vagues de cambriolages sont systématiques et suivent une route ; c'est évidemment plutôt sur les hauts quartiers de l'Est lausannois que dans des banlieues plus populaires ou plus sensibles ; quoique !

De l'avis de ceux qui ont passé outre la perte matérielle, qui peut se réparer, c'est l'aspect psychologique du viol de votre intimité qui est le plus grave, et ceci crée des dégâts qui mettent très longtemps à cicatriser, pour autant qu'ils cicatrisent. Il faut alors sortir de la caricature et du procès d'intention et se dire que, ma foi, peut-être qu'il faut jeter un petit coup d'œil, s'intéresser aux voisins, et pas seulement pour voir s'il est cambriolé, mais pour voir ce qu'il devient, s'il s'est levé – enfin, il peut rester au lit, mais on se comprend... Cela permet un meilleur échange dans les quartiers. Je crois qu'aucune

mesure, et à plus forte raison celle-ci, n'a de caractère pérenne ; elle peut être réévaluée régulièrement et levée le jour où l'on n'en aura plus besoin.

Il nous faut sortir de la caricature et prendre cette mesure pour ce quelle est : un moyen parmi d'autres, parmi tout l'arsenal, avec les caméras, la police de proximité, les patrouilles, etc., pour arriver à faire que, quand on rentre chez soi, on ne se demande pas si la porte a été forcée.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Madame Longchamp, j'ai dû mal m'exprimer tout à l'heure. Je n'ai en tout cas pas voulu annoncer que la Municipalité allait nous sortir de nouvelles mesures et un nouveau plan pour lutter contre la criminalité. J'ai juste dit que la police était en train de travailler à un approfondissement et à une intensification du concept de police de proximité. Je n'ai évidemment pas interrogé tous les policiers de la Ville de Lausanne, mais ceux que j'ai entendus, notamment les principaux responsables, pensent que votre proposition entrerait partiellement en contradiction avec les projets qui sont en train de développer. C'est tout, cela ne va pas plus loin.

Je le répète, je ne pense pas qu'on puisse faire boire un âne qui n'a pas soif et si la police essaye de résoudre les problèmes que vous soulevez avec des méthodes qui ont sa préférence, et qui vont de toute façon dans le sens de la proximité, je ne vois pas pourquoi on devrait l'obliger à s'intéresser à ce concept qui ne l'intéresse pas. Je cite le procès-verbal de la commission : « La réflexion est actuellement en cours. Elle demande un "nouveau concept" à l'action de la police. Il faut également convaincre le policier que l'action de proximité est un vrai travail de police, dans la mesure des effectifs. » Dans votre motion, vous proposez que des gens deviennent des sortes d'auxiliaires de la police ; encore une fois, si la police n'en veut pas, même si quelques policiers isolés que vous avez trouvés quelque part en voulaient ou trouveraient que cela est une bonne idée, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas le lui imposer.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Il n'y a pas de volonté de procès d'intention à l'encontre de la motionnaire. Je cite encore une fois le texte qui parle de déceler des actes malveillants pour empêcher d'agir. Des actes malveillants ne correspondent pas, que je sache, à une infraction au Code pénal. Chacun ici aura une définition différente de ce que sont la bienveillance et la malveillance. Donc, donner des compétences à la population qui n'est pas formée pour les exercer, c'est une première chose ; les donner avec des concepts extrêmement flous et difficiles à manier, c'en est une autre.

Il y a aussi un risque de dérapage étant donné que Lausanne est une ville de 130 000 habitants avec un certain anonymat. Tout le monde ne se connaît pas, ce n'est pas comme à Trélex et il y a forcément le risque qu'à un moment donné on prête des intentions à un autre, peut-être à son voisin qui a un regard suspect ou qui nous regarde un peu de travers parce qu'il a passé une mauvaise journée ; enfin, c'est tout cela que la police devra gérer. Je crois qu'elle a mieux à faire pour se concentrer sur l'essentiel : les cambriolages. Laissons-la faire son travail.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je renonce, car tout a été dit.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – La discussion donne l'impression qu'il y a une coupure entre la population et la police et que la population n'est pas capable de faire appel à la police quand c'est nécessaire ; or tel n'est pas le cas. Lorsqu'on appelle la police pour signaler une situation problématique, et j'en ai fait plusieurs fois l'expérience – j'habite dans un quartier assez mouvementé –, la police m'a écoutée à chaque fois. A une exception près, elle est venue et a maîtrisé la situation. C'était vraiment des situations très très différentes et je peux donc témoigner que la police est proche de la population, même si cela ne s'incarne pas forcément dans un poste de quartier.

La Société de développement du Nord vient d'avoir son assemblée générale, où elle avait invité les représentants de la police. Beaucoup de personnes du quartier étaient présentes et elles ont pu exprimer leurs soucis, que cela soit un feu rouge mal placé ou des problèmes

de sécurité plus importants. La police a pris note de toutes les demandes. Il se trouve que, dans mon immeuble, il y a eu un certain nombre de cambriolages ; nous avons fait une pétition à l'intention de la gérance et quelque temps après nous avons eu un système de sécurité pour la porte.

La relation entre la population et la police fonctionne dans toutes sortes de situations. Je trouve regrettable que la motionnaire n'ait pas accepté la transformation de sa motion en postulat, puisque cela nous aurait permis de creuser ou d'avoir une réflexion plus en profondeur sur sa proposition.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Effectivement, je n'ai pas voulu transformer ma motion en postulat en commission, car je ne désirais pas dénaturer cette proposition. On nous a dit qu'on pourrait demander aux centres de loisirs et aux maisons de quartier de jouer le rôle de référent ; mais tous les habitants d'un quartier n'ont pas un contact direct avec les centres de loisirs et les maisons de quartier. Compte tenu de la présente discussion et étant donné que je désire vraiment que quelque chose se fasse dans le sens de ma proposition, j'accepte de transformer cette motion en postulat.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Cette proposition avait déjà été évoquée ; dès le moment où les représentants du groupe socialiste et à travers eux le groupe socialiste n'y souscrivaient pas, le fait que ce soit un postulat n'y change rien ; on le refusera.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Le groupe des Verts n'a pas évoqué cette proposition, mais personnellement j'ai dit à M^{me} Longchamp en commission que, si elle acceptait de transformer sa motion en postulat, ce qui signifie zéro contrainte pour la Municipalité, mais simplement un examen de cette proposition, je pourrais le soutenir. Pour ne pas me déjuger, j'accepterai son postulat.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Ce que vient de dire M. Rebeaud, soit qu'un postulat c'est zéro contrainte pour la Municipalité, me semble éminemment dangereux. C'est nous couper les ailes, et je suis poli ; ne dites donc plus jamais cela, sinon la Municipalité, qui déjà le croit et le pratique, va continuer à s'en donner à cœur joie. Donc postulat ou motion, peu importe, le fond ne nous plaît pas et nous allons refuser cette initiative.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je dois contredire M. Rebeaud : le groupe des Verts a traité de cette possibilité de la transformation en postulat et il a refusé aussi cette voie.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Nous ne sommes pas naïfs ; chacun sait que de transformer une motion en postulat lui donne une chance supplémentaire de survie, mais nous ne nous faisons pas d'illusion. Cela désamorce aussi la situation en permettant plus aisément à l'exécutif, que ce soit la Municipalité ou le Conseil d'Etat, de ne pas mettre ce dossier bien en évidence sur la pile. On souhaite quand même la transmission à la Municipalité de cette motion devenue postulat, tout en affirmant que ce serait une très grande surprise qu'elle trouve grâce aux yeux de la gauche ; mais, enfin, soyons optimistes !

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je suis un peu surprise des propos de M. Tschopp parce qu'il m'a demandé lui-même en commission de transformer ma motion en postulat. Je reprends les notes de séance et je lis que M. Vuilleumier a dit qu'il pensait que si le texte était envoyé sous forme de motion, cela poserait un certain nombre de problèmes et que sous la forme de postulat, des idées pourraient être développées.

M^{me} Manuela Marti (Soc.) : – J'informe M^{me} Longchamp que c'est moi qui avais suggéré l'idée du postulat en commission. Cela avait été absolument refusé de votre part ; par contre, cela aurait pu permettre à la police d'y réfléchir. Ce n'était donc pas M. Tschopp.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Je renonce.

La discussion est close.

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur-replaçant : – La commission a voté cette proposition 4 oui et 6 non.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat Françoise Longchamp est refusé par 37 voix contre 33 et 4 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Louis, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Blanc Mathieu, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gillard Nicolas, Graber Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Chatelain Caroline, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Piccard Bertrand, Rebeaud Laurent, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Biéler Benoît, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Frund Sarah, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Guex Sébastien, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Mach André, Marti Manuela, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Payot David, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Bürgin Daniel, Litzistorf Spina Natacha, Mayor Isabelle, Ostermann Roland.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Procédés de réclame en matière de petit crédit Réponse à la motion de M^{me} Celsa Amarelle

Rapport-préavis N° 2011/53 du 12 octobre 2011

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

1. Objet du préavis

Déposée le 12 septembre 2006, la « motion sur les procédés de réclame en matière de petit crédit » a été renvoyée à la Municipalité le 5 juin 2007. Elle demande l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclames visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le domaine public et sur le domaine privé visible depuis le domaine public. Cette demande est motivée par le surendettement des ménages privés. Elle est fondée sur l'article 80 de la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques du 31 mai 2005 selon lequel « la publicité pour le petit crédit est interdite ».

2. Arrêt du tribunal cantonal

La Municipalité a rendu le 18 décembre 2007 une décision à l'adresse de la Société générale d'affichage (SGA) lui enjoignant « de ne plus afficher de publicité en faveur du crédit à la consommation sur l'ensemble du territoire communal lausannois ». La SGA a recouru contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Par arrêt du 24 mars 2010, cette dernière a admis le recours.

Pour l'essentiel, la CDAP a constaté l'illégalité de l'article 80 de la Loi vaudoise sur les activités économiques. Elle considère en effet que : « Vu l'exhaustivité du droit fédéral, il n'est pas possible aux cantons d'édicter des règles en la matière, de surcroît lorsqu'elles ne visent pas un but différent de celui de la Loi sur le crédit à la consommation. Le droit fédéral ne fournit donc pas la base légale nécessaire à une interdiction de publicité en faveur du crédit à la consommation et empêche même les cantons et les communes d'adopter une telle mesure ».

La CDAP estime néanmoins que c'est à tort que la recourante dénonce l'absence d'intérêt public de la décision querellée : « Plus récemment, dans sa recommandation du 1^{er} février 2005 au Conseil fédéral concernant l'endettement des jeunes, la Commission fédérale de la consommation a considéré que l'endettement des jeunes, qui allait croissant, constituait un problème de société majeur, dont les chiffres étaient alarmants. La commission a demandé au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ces situations et permettre aux jeunes de les surmonter. La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, dans son rapport d'août 2007, a relevé qu'un quart des jeunes de 16 à 25 ans dépensaient davantage d'argent qu'ils n'en avaient et que 16 % des jeunes de 15 à 22 ans admettaient avoir des dettes. Ces éléments démontrent que le surendettement est un problème de société important. L'intérêt public à la lutte contre le surendettement, tel que relevé par la jurisprudence, reste donc d'actualité.

3. Autres voies examinées

La Municipalité a renoncé à recourir contre la décision du Tribunal cantonal. En revanche, elle a examiné la possibilité d'exclure toute publicité pour le crédit à la consommation dans le cadre de la convention conclue avec la SGA ou, à tout le moins, de demander, en vertu de l'article 3 de la Loi sur la concurrence déloyale (LCD), une mention légale nettement plus visible, sur les affiches, de l'interdiction de tout crédit occasionnant un surendettement. La LCD impose en effet une telle mention, et celle-ci figure sur toutes les publicités pour le crédit à la consommation, mais en très petits caractères.

Un avis de droit a été demandé à cet effet. Reçu le 11 mars 2011, cet avis note que la convention d'affermage entre la Ville et la SGA pourrait comprendre une clause selon laquelle la publicité pour le crédit à la consommation est exclue. Dite convention prévoit d'ailleurs déjà que les « affiches choquantes » doivent être soumises à la Direction des travaux et certaines publicités pour le petit crédit à la consommation ne sont pas très éloignées de la définition des « affiches choquantes » puisqu'il s'agit des affiches traitant de sujets polémiques (sexe, violence, racisme, religion), dénigrant l'être humain, ou contenant des images ou propos orduriers. Mais un tel accord aurait indirectement des effets sur des tiers (les personnes qui souhaiteraient faire afficher leur publicité en Ville de Lausanne) et ces derniers pourraient invoquer une violation de leur liberté économique. Il est probable que la CDAP confirmerait alors sa jurisprudence selon laquelle la publicité pour le petit crédit est une activité économique au bénéfice d'une garantie constitutionnelle.

S'agissant ensuite d'une éventuelle obligation faite aux annonceurs de rendre plus lisible ou plus évidente la mention prévue par la LCD, l'avis de droit estime que l'idée est originale, qu'elle pourrait faire son chemin et qu'elle aurait en tous les cas pour mérite de créer le débat sur cette question. Mais il s'agirait d'une forme de « ballon d'essai juridique ». L'article 3 litt. K LCD impose en effet « en matière de crédit à la consommation, de désigner nettement sa raison de commerce, ou de donner des indications

claires sur le montant net du crédit, le coût total du crédit et le taux annuel effectif global ». Alors que la lettre *n* de cette même disposition prévoit l'obligation de « signaler que l'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne le surendettement du consommateur ». Le moins que l'on puisse dire est que le législateur n'insiste pas sur l'importance de cette dernière obligation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité doit constater qu'elle ne dispose malheureusement pas de moyens de droit bien établis pour s'opposer à la publicité pour le petit crédit à la consommation sur son territoire ou même pour la réglementer. Elle le regrette d'autant plus que la CDAP a admis qu'il y aurait manifestement un intérêt public à restreindre une publicité contribuant au surendettement des ménages – un surendettement dont les collectivités publiques assument le plus souvent seules les conséquences (sollicitation accrue des régimes sociaux notamment). Elle relève en revanche que cet objet retient l'attention des Chambres fédérales et que le Conseil national a récemment accepté une initiative parlementaire tendant à interdire ou restreindre la publicité pour le crédit à la consommation. Elle espère par conséquent que le droit fédéral sera adapté pour mieux prévenir le surendettement des ménages privés.

La Municipalité autorisera par ailleurs le Service social à apporter l'assistance juridique nécessaire à une personne qui déciderait de poursuivre en justice un créancier qui aurait, en contravention de la loi, accordé un petit crédit à la consommation ayant entraîné un surendettement.

4. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le rapport-préavis N° 2011/53 de la Municipalité du 12 octobre 2011 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la réponse à la motion sur les procédés de réclame en matière de petit crédit.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice, Samuel Bendahan (Soc.), Mathieu Blanc (PLR), Maurice Calame (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Evelyne Knecht (La Gauche), Philippe Mivelaz (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Rapport photocopié de M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice :

La séance de commission a eu lieu le mardi 13 décembre 2011, de 8 h à 8 h 50, dans la salle de conférences de la DEJCS, Chauderon 9, 5^e étage. La commission était composée de M^{mes} Anne-Françoise Decollogny (rempl. Mirelle Knecht), Socialiste, Evelyne Knecht (rempl. Sébastien Guex), La Gauche, Isabelle Mayor (rapportrice), Les Verts, et de MM. Samuel Bendahan, Socialiste, Matthieu Blanc, Libéral-Radical, Maurice Calame (rempl. Mme Bérard), Libéral-Radical, Jean-Daniel Henchoz (rempl. M. Jean-François

Cachin), Libéral-Radical, Philippe Mivelaz, Socialiste, Roland Ostermann, Les Verts. M. Albert Graf, UDC, était excusé.

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS).

L'administration était représentée par MM. Michel Cornut, chef du Service social Lausanne (DEJCS), Christophe Jobin, chef de l'Office de la signalétique urbaine (routes et mobilité - Direction des travaux), et de M^{me} Nicole Ghali, adjointe administrative, Service social Lausanne, qui s'est chargée de la prise des notes de séance ; nous la remercions ici vivement pour la qualité et la rapidité avec lesquelles les notes nous ont été fournies.

Discussion générale

Au plan fédéral, cet objet sera traité par le Conseil des Etats le 19 décembre 2012. C'est là une étape importante de la discussion suite à l'acceptation récente d'une initiative parlementaire en la matière (93 voix contre 73 au Conseil national).

Une commissaire ne comprend pas, stratégiquement, pourquoi ce rapport-préavis arrive quelques jours avant le vote aux Chambres fédérales. Elle considère que la commission ne peut pas se prononcer avant cette importante échéance. M. Tosato rappelle alors que la motion de M^{me} Amarelle a été déposée il y a un certain nombre d'années et que le Conseil communal, qui avait refusé une prolongation de délai, souhaitait connaître l'évolution du dossier. Quelle que soit la décision des Chambres fédérales, la position est ici que la Commune n'a pas la compétence d'interdire cette publicité, ni d'imposer une forme différente pour celle-ci. Les dispositions fédérales seront applicables à tout le territoire sans délégation de compétence.

Un commissaire estime que, d'une manière générale, le rapport-préavis répond aux questions ouvertes, notamment sous l'angle juridique. En somme, la Municipalité renvoie à l'autorité compétente, avec le constat que l'on ne peut pas faire davantage aujourd'hui, même si des pistes intéressantes sont évoquées en lien avec la Loi sur la concurrence déloyale (LCD).

Discussion point par point

1. Objet du préavis

Une commissaire demande ce qu'il est advenu de l'art. 80 de la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques, dont la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a estimé qu'il contrevenait au droit supérieur ; M. Cornut répond qu'à sa connaissance, l'Etat cantonal n'a pas entrepris pour le moment de démarche tendant à modifier la loi sur l'exercice des activités économiques pour la mettre en conformité avec le droit fédéral. Au fond, cet art. 80 est caduc. Une correction sera sans doute apportée à l'occasion d'une prochaine révision de la loi.

3. Autres voies examinées

Considérant que la convention avec la Société générale d'affichage (SGA) est une forme de contrat, un commissaire se demande si la Ville ne pourrait pas poser certaines contraintes ; M. Cornut répond que, sur le plan strictement juridique, les parties peuvent convenir de ce qu'elles veulent. Mais il est évident que la SGA n'est pas disposée à signer une convention visant à interdire l'affichage pour le crédit à la consommation. L'étape suivante pourrait être le refus de la Municipalité de signer un tel accord avec la SGA => cette dernière pourrait alors attaquer la Ville en invoquant une restriction de sa liberté économique et le fait de subir un préjudice majeur. Elle se défendrait devant les tribunaux compétents et obtiendrait vraisemblablement gain de cause, tel qu'indiqué dans l'avis de droit. Théoriquement donc, tout est possible dans le cadre de la convention, mais en l'occurrence une telle restriction ne serait pas acceptée par l'une des parties et l'affaire finirait en justice.

Une commissaire souhaite savoir si la question de l'augmentation de la taille des caractères de l'avertissement sur les affiches a été ou peut être discutée dans le cadre de la négociation de la convention ; M. Jobin répond que les deux sociétés d'affichage (la SGA et Clear Channel) devraient demander à leurs clients de faire figurer cette mention au format souhaité ; mais comme elles n'ont pas autorité sur leurs clients, ceux-ci auraient toute liberté de refuser. M. Cornut ajoute qu'il y aurait un effet de cascade (bien expliqué dans l'avis de droit) : la SGA imposerait aux annonceurs un message plus visible -> ceux-ci l'attaqueraient sur le fait de leur imposer une contrainte non négligeable, puisqu'impliquant un coût supplémentaire (réaliser des affiches spécifiques pour la Ville de Lausanne) -> la SGA se trouverait ensuite en difficulté devant les tribunaux. Aussi a-t-il paru peu sage de poursuivre dans cette voie qui vaudrait vraisemblablement à la Ville un nouveau désaveu devant la CDAP.

Un commissaire considère qu'il serait utile de demander deux avis de droit. On a parlé de préjudice majeur pour la SGA ; or, les attendus du TC disent que tel ne serait pas le cas, les afficheurs n'ayant jusqu'à présent pas d'emplacement resté libre. Et il y a toujours assez de demandes qui permettraient d'occuper les espaces libérés. Il se demande si, dans la discussion avec la SGA, on pourrait envisager de négocier cette interdiction contre d'autres avantages. Selon ce commissaire, la SGA est en position dominante, situation dont elle lui semble abuser. Mais il est quand même des domaines (sexe, violence, religion, racisme) sur lesquels on a trouvé le biais pour agir, car pour ces sujets, il y a un consensus qui fait que l'on ose intervenir. Pourquoi ne pas faire de même pour ce fléau social qu'est l'endettement ? Le tribunal a choisi la liberté économique comme angle d'attaque, empêchant ainsi toutes les tractations que l'on a pu avoir dans d'autres domaines, comme le tabac par exemple. Mais nous devrions être plus incisifs et aller dans cette voie dans le cadre du renouvellement de la convention avec la SGA dès 2013.

Un autre commissaire n'est pas sûr que ce soit utile de retenter l'expérience. S'il y a peut-être une marge de manœuvre dans la négociation avec la SGA, ce sont alors les sociétés de petit crédit qui pourraient agir en justice : elles pourraient invoquer un non-respect de leur liberté économique. Il y a donc plutôt lieu d'attendre l'évolution au plan fédéral. Ce à quoi un commissaire répond que l'on n'a pas eu peur de l'industrie du tabac et qu'à un certain moment, il faut essayer.

Se pose également la question de l'immédiateté d'entrée en vigueur de la loi : en signant la nouvelle convention avec la SGA, ne prend-on pas le risque que cette dernière invoque le fait que la loi fédérale ne s'applique pas ? M. Jobin indique que la convention actuelle prend fin au 31 décembre 2013 (l'appel d'offre sera ouvert en 2012) et que la nouvelle convention peut être assortie d'avenants : une clause stipulant que les dispositions de la loi fédérale seront appliquées immédiatement pourrait donc constituer l'un d'eux. Mais M. Cornut précise qu'en aucun cas on ne peut arguer d'un contrat privé pour échapper à une législation de droit public s'appliquant à tous dès son entrée en vigueur.

Le dernier paragraphe de ce point, sur la question de *l'assistance juridique nécessaire*, est alors discuté : un commissaire voit mal en quoi la Ville pourrait se substituer aux institutions qui sont déjà actives. M. Cornut apporte donc quelques précisions : les services, dont le SSL, qui accompagnent les personnes surendettées constatent régulièrement que les crédits ont été accordés sans prise en compte de la situation économique de la personne. On se retrouve alors avec des dettes extrêmement importantes de 50 000 francs en moyenne et allant jusqu'à 400 000 ou 600 000 francs pour des ménages de condition modeste. Les services sociaux confrontés à cela souhaiteraient ne plus simplement négocier avec l'ensemble des créanciers des solutions de désendettement, mais pouvoir offrir un conseil à la personne pour attaquer l'établissement qui a accordé le crédit entraînant un surendettement.

Concrètement, pour le SSL, la juriste aiderait les usagers à saisir la justice contre l'établissement de crédit. Au sein de la plateforme « Dettes Conseil Suisse », qui est un

regroupement de services concernés, chacun est convenu de mener une action contre des sociétés contrevenant à la loi. Si l'on poursuit dans ce mode de faire, on pourrait de plus en plus attaquer en justice et obtenir une jurisprudence visant à rendre ces créances nulles. L'assistance judiciaire serait donc une aide ponctuelle permettant de référer les usagers aux instances adéquates, pour rédiger le premier acte de procédure ou orienter vers un avocat. Il ne s'agirait pas d'aider tout au long du processus judiciaire. Le SSL ne cherche pas à se substituer à d'autres instances, mais à obtenir un jugement auquel se référer. Il ne peut dire, à l'heure actuelle, si l'on envisagerait d'aider l'utilisateur plus avant dans la procédure. Cela dépendrait du résultat du premier jugement.

Ce passage gêne quelques commissaires car il existe déjà nombre d'organismes prêts à donner assistance aux cas désespérés. D'autres commissaires estiment au contraire que grâce à ce paragraphe, le SSL pourra accompagner la personne dans l'utilisation des bons services, sans mener toute une procédure. Et le fait d'adresser des signaux aux sociétés de crédit est important : il faut leur montrer qu'il y a des organismes prêts à apporter une aide et qu'elles devraient être attentives avant de délivrer des prêts.

M. Tosato tient à cette mission confiée au SSL : il considère nécessaire que l'on se soucie, également dans ce préavis, des personnes endettées. Il est essentiel aujourd'hui d'aller un peu plus loin, de concert avec la Fédération romande des consommateurs, le CSP, Caritas et l'Unité d'assainissement financier de la Ville de Lausanne pour casser cette spirale du surendettement. Il s'agit d'apporter sa contribution, aux côtés des autres partenaires, pour que la situation change. C'est aussi une manière de renforcer les efforts des travailleurs sociaux.

M. Cornut nous apprend pour conclure qu'il y a en permanence 150 dossiers ouverts concernant des demandes de règlement. Mais la majorité des personnes à l'aide sociale (9000 à Lausanne) sont endettées et, pour une partie d'entre elles, surendettées.

La conclusion du rapport-préavis est soumise au vote : elle est acceptée par 8 oui, 0 non, 1 abstention.

Discussion

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice : – Le préavis 2011/53 traite des procédés de réclame en matière de petit crédit en réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle.

Je dois corriger une coquille dans le rapport ; au tout début du chapitre Discussion générale, il est marqué que cet objet sera traité au plan fédéral par le Conseil des Etats le 19 décembre 2012, mais c'était le 19 décembre 2011.

Le président : – Nous prenons note de cette modification du rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je ne suis pas entièrement satisfait de la réponse de la Municipalité. Cette dernière avait manifesté sa volonté de lutter contre la publicité pour le petit crédit. Elle a été échaudée, mais elle me paraît trop défaitiste en arguant que si l'on fait ceci, alors celui-ci ou celle-là protestera au nom de telle liberté.

La Ville devra bientôt négocier la convention d'affichage. Pourquoi baisse-t-elle si tôt les bras ? Dans une négociation, il y a échanges. Pourquoi tient-elle déjà maintenant ses prétentions en retrait en épousant les désirs de ceux avec qui elle doit négocier ? Pourquoi ne pourrait-on pas obtenir dans la lutte contre la publicité pour le petit crédit ce que l'on a obtenu dans la lutte contre la publicité pour le tabac ? La position de la Municipalité me paraît bien timorée et fort inadéquate. Si le combat actuel contre la publicité incitant à la dépense inconsidérée grâce au petit crédit est entravé par une interprétation d'ailleurs douteuse, à mon avis, de la liberté du commerce et de l'industrie, il faut alors prévoir une riposte. Par exemple, dans le cadre de la négociation prochaine sur la convention d'affichage, la Municipalité pourrait-elle se réserver une possibilité d'afficher gratuitement des mises en garde permettant de contrer les méfaits de la publicité pour le petit crédit ? Ou

de la mettre à disposition d'organismes engagés dans cette lutte contre ce qui peut se révéler être un fléau social auquel la collectivité publique ne peut actuellement qu'apporter des pansements ?

Pour terminer, une seconde question stratégique. La lutte contre la promotion du petit crédit par voie d'affichage public est un problème politique. Le Conseil communal a voté en 2003 une résolution demandant de soumettre cet affichage à des restrictions. Lors de la prise en considération de la motion à laquelle il est présentement répondu, la Municipalité avait affirmé sa détermination d'aller dans ce sens et témoigné d'actions entreprises. Mais, aujourd'hui, un vent de défaite souffle. Les efforts seraient contrecarrés par une loi fédérale rétive. Or on a beaucoup clamé l'importance d'avoir des municipaux élus à Berne pour y défendre les intérêts de notre Ville. Le directeur des Travaux sera en première ligne pour négocier la convention d'affichage. Pourrait-il nous dire s'il a œuvré au Parlement fédéral pour qu'une modification législative soit entreprise afin de traiter à la satisfaction de la Municipalité et du Conseil communal le problème lancinant de l'affichage prônant le petit crédit ? Peut-être n'aura-t-on que la vérification de l'adage, partiellement genevois qui veut que « le Vaudois se lève tôt, mais se réveille tard ». En l'occurrence, les Lausannois levés depuis 2003 se sont peut-être fait prendre de vitesse par le Canton de Genève, qui a déposé le 2 décembre 2011 une initiative auprès du Parlement fédéral pour interdire la publicité pour le petit crédit. En attendant le succès de cette initiative, il faut agir.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra la conclusion du préavis, même s'il partage très largement les réserves exprimées par M. Ostermann. On a bien compris que la voie réglementaire était difficile, mais on espérait plus de la voie contractuelle, donc la SGA, pour interdire la publicité sur le petit crédit sur le territoire lausannois. Finalement, c'est un constat d'impuissance de la Ville ; on est résolu à soigner les dégâts par les services sociaux pour les personnes prises au piège du surendettement.

Il y a quand même deux motifs de satisfaction : la Municipalité a décidé d'apporter l'assistance juridique aux personnes qui désirent poursuivre en justice un créancier qui aurait, en contravention de la loi, accordé un petit crédit à la consommation ; cela me semble un bon élément. J'ai aussi une petite satisfaction personnelle : j'avais posé une question orale il y a pas mal de temps, en dénonçant ce type de publicité dans les bus tl. J'ai pu remarquer que très peu de temps après, cela avait disparu ; j'imagine que la Municipalité est intervenue à cet effet.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis avocate à la Fédération romande des consommateurs et je m'occupe en particulier de ce dossier de la prévention de l'endettement et de l'interdiction de la publicité pour le petit crédit.

Le groupe PLR soutiendra la réponse à la motion. Les opinions de mes préopinants me perturbent un peu, parce qu'un arrêt du Tribunal cantonal dit qu'il n'y a aucune base légale pour que la Commune interdise la publicité pour le petit crédit. Les Chambres fédérales ont empoigné ce dossier et certains conseillers nationaux de droite, dont notre conseiller municipal Français, ont soutenu la motion de M^{me} Aubert ; c'est un dossier qui a passé dans les deux Chambres. Actuellement, une sous-commission des affaires juridiques du Conseil national est mise en place pour préparer un projet concernant l'interdiction de la publicité pour le petit crédit au niveau fédéral ; ce dossier est donc pris en charge au niveau fédéral.

De plus, ce dossier ne concerne pas seulement l'affichage ; si vous lisez *Le Matin* ou les journaux gratuits, vous constaterez également qu'il y a des publicités de petits organismes de crédit qui visent expressément les personnes à l'AI et les personnes avec des situations financières précaires ; ces publicités ne sont même pas visées par l'interdiction de la publicité pour le petit crédit proposée dans la motion. La réponse à cette motion est sage ; le dossier sera traité au niveau fédéral et il vaut mieux attendre plutôt que de se disperser.

M. David Payot (La Gauche) : – Le présent préavis s'inquiète du petit crédit et aboutit à un aveu d'impuissance. En revanche, la réponse apporte une aide au désendettement et propose, ce qui est nouveau, de s'attaquer aux contrats qui ne respectent pas la Loi sur le crédit à la consommation. Résultat : une demi-teinte.

J'aurais voulu élargir la réflexion aux bus tl, dans deux directions. Premièrement, quelle est la politique des tl vis-à-vis des publicités pour le petit crédit ? Deuxièmement, quelle est l'attitude de la Ville et des tl envers les entreprises de désendettement ? Les sociétés de désendettement sont parfois des pièges pour les personnes déjà endettées. En effet, ces sociétés promettent de régler vos dettes et de gérer les contacts avec vos créanciers en échange du paiement de mensualités et de divers frais. Malheureusement, les frais facturés par ces sociétés sont souvent élevés et ne sont pas toujours annoncés clairement. Il arrive donc que des personnes paient durant quelques mois des centaines ou des milliers de francs à des sociétés de désendettement, qui utilisent l'argent pour s'offrir des salaires et ne paient pas ou peu les créanciers. Lorsque les clients s'en aperçoivent, leur argent est bien sûr perdu et leur situation est encore pire qu'auparavant.

Dans les bus tl nous avons pu voir des papillons contre le surendettement avec le projet Info-Budget de Caritas, du Centre social protestant et de la Commune de Lausanne. Peu de temps après, nous avons vu les papillons d'une société privée de désendettement, que je ne citerai pas ; si je ne me trompe pas, la même société a ensuite fait peindre des pans entiers de bus à son enseigne. Lorsque j'ai parlé de ces publicités à mon entourage, les gens se sont souvent demandé si ce n'était pas la publicité de Caritas et du Centre social protestant. Il y a donc eu une certaine confusion entre ces deux campagnes. Je ne sais pas si la société qui a fait sa publicité dans les tl a des pratiques aussi critiquables que certaines de ses consœurs, ou si elle propose des tarifs raisonnables pour un service de qualité ; l'espoir fait vivre ! Mais les tl auraient dû s'en inquiéter.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité. Est-ce que les tl peuvent refuser dans leurs bus la publicité pour le petit crédit ou éventuellement pour les sociétés de désendettement ? Dans le cas d'espèce, est-ce que la Ville de Lausanne ou les tl se sont inquiétés de ces annonces et des pratiques de la société concernée ? Pour finir, la Ville, en tant qu'annonceur publicitaire dans les tl, se concertera-t-elle à l'avenir avec les transports publics pour éviter les risques de confusion entre une campagne publique pour le désendettement et une publicité pour une société à but lucratif ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Une fois n'est pas coutume, nous pouvons saluer l'élection de M^{me} Celsa Amarelle au Conseil national puisque là où elle est actuellement, elle pourra traiter au mieux la question qui nous concerne aujourd'hui. Pour le reste, je ne répéterai pas ce qu'ont dit mes préopinants. Le groupe Libéral-Radical accepte la réponse telle que proposée.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Pour rebondir sur les propos de M^{me} Bettschart et de M. Payot, c'est vrai qu'il s'agit surtout de compétence cantonale et fédérale.

Il y a des sociétés de désendettement aux méthodes détestables, qui font des publicités extrêmement agressives et qui trouvent les moyens de se rémunérer sur le dos de personnes qui sont déjà en poursuite, et qui le font sur le niveau d'endettement net de la personne mise en poursuite, à tel point qu'elle se retrouve acculée. La société prétendument de désendettement fait toute une série d'opérations qui consistent souvent à brasser du vent ; il arrive que ces sociétés de désendettement mettent le débiteur en poursuite à leur tour. On arrive vraiment à un niveau de perversion et de malhonnêteté absolument détestable. Il est important que la Municipalité discute et se saisisse de cette question avec le Canton, même s'il s'agit surtout de mesures qui relèvent du canton – je sais qu'il s'en préoccupe aussi. Mais on n'est pas au bout de nos peines !

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – La situation semble désespérée du point de vue juridique, donc par rapport aux pouvoirs qu'aurait la Municipalité de régler cette situation,

jusqu'à ce que les Chambres aient changé la loi fédérale. Cependant, le problème est réel et il est vécu chez nous.

J'aimerais que la Municipalité réponde à la suggestion de notre collègue Ostermann de tout à l'heure : la Ville ne pourrait-elle pas organiser des campagnes de prévention en son propre nom, ou en mettant à disposition des espaces publicitaires pour des organismes spécialisés, pour faire contrepoids aux horreurs qu'on voit dans la presse et sur les affiches ? Pourquoi ne pas exercer sa créativité dans d'autres domaines ? En un mot, ce serait intéressant de savoir comment la Municipalité peut améliorer la situation dans ce domaine, dans le cadre de ses compétences telles qu'elles sont reconnues et définies par la loi.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC s'abstiendra sur cette thématique. En effet, nous saluons la position de la Municipalité par rapport à cette interdiction ; par contre, nous sommes un peu cois par rapport au nouveau rôle donné au Service social, qui a déjà maintes tâches. Pourquoi lui en donner encore une, alors que d'autres entités sont responsables de ce genre d'aide aux personnes en difficulté ? Sur une note un peu plus personnelle, je remarque que le petit crédit n'a pas la cote dans cet hémicycle ; par contre, le microcrédit a la cote. C'est donc deux poids deux mesures. C'est intéressant.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je rebondis sur les propos de M. Rebeaud. En effet, il demande à la Municipalité de prendre des mesures de prévention contre le surendettement. Je lui rappelle que le Canton de Vaud est le canton qui a le meilleur programme de prévention du surendettement au niveau cantonal et au niveau romand ; c'est le canton qui a le programme le plus global. Ce serait redondant que la Municipalité prenne encore des mesures, d'autant plus qu'elle est déjà partie prenante de ce programme de prévention, au même titre que la Fédération romande des consommateurs. La Municipalité de Lausanne a vraiment pris des mesures et est partie prenante notamment de la ligne Info-Budget, qui donne des réponses à toutes les questions en matière d'argent, d'endettement et de petit crédit. La Ville a fait son travail et elle le fait bien en relation avec le Canton.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La volonté d'interdire la publicité pour le petit crédit a été formulée au Grand Conseil par le député Michel Cornut, actuel chef du Service social, en charge notamment de l'Unité d'assainissement financier de la Ville de Lausanne (UnAFin).

En 2007, la Municipalité a rendu une décision à l'adresse de la SGA lui enjoignant de ne plus afficher de publicités pour le petit crédit. Je ne sais pas si nous étions frileux entre 2003 et 2007 quand nous avons pris cette décision, monsieur Ostermann. Mais la liste des définitions que vous avez donnée à la Municipalité ne nous rend pas honneur. J'en suis fort déçu, mais j'arrêterai là mes commentaires.

La Municipalité a enjoint la SGA de ne plus afficher de publicité pour le petit crédit ; je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire de plus. Elle a fait recours au tribunal, et elle a gagné. Nous avons examiné si on allait encore plus loin en faisant un recours au Tribunal fédéral ; pour cela, nous nous sommes approchés de la Fédération romande des consommateurs, dont je salue l'excellence du travail et avec M^{me} Amarelle, qui avait déposé la motion, et nous avons estimé que ce n'était pas la voie à suivre, mais que nous allions agir au niveau politique. On a agi au niveau politique avec vous et avec les conseillers nationaux qui étaient d'accord de déposer des initiatives parlementaires.

Je veux bien que M. Ostermann parle des Genevois, mais il a eu l'outrecuidance d'oublier M^{me} Aubert, qui est celle qui a déposé la motion et qui est Vaudoise. On peut parler du Canton de Genève et le comparer à la Ville de Lausanne, c'est un grand honneur pour nous. Nous nous comparons généralement à la Ville de Genève, et c'est déjà pas mal. On attendait que ce soit le Canton de Vaud qui dépose une initiative équivalente à celle du Canton de Genève. Toujours est-il que la Municipalité, et le municipal qui vous parle, a agi de manière à associer le plus grand nombre de villes à notre volonté de lutter contre le

surendettement, car c'est effectivement un problème de société dont nous avons conscience. Toutes les grandes villes en ont conscience ; généralement elles travaillent pour faire de la prévention, mais elles assainissent surtout des situations financières de citoyens et de citoyennes en y investissant beaucoup d'argent. C'est clair que c'est mieux de prévenir l'endettement que de devoir ensuite donner de l'argent à des personnes pour rembourser des créances auprès de banques. Ayant réussi à associer le plus grand nombre de villes à cette position, monsieur Ostermann, l'Union des villes suisses m'a finalement mandaté pour défendre la position de la Ville de Lausanne auprès de la commission du Conseil national chargée de traiter de trois initiatives parlementaires : celle de M^{me} Aubert, celle de M. Hildbrand et celle de M. Maire, qui y a aussi été associée. Je me suis rendu à cette commission fort intéressante le 4 mai de cette année.

Pourquoi n'ai-je pas attendu d'être allé au Conseil national pour vous présenter ce rapport-préavis et d'avoir eu les réponses législatives ? Parce que vous nous demandez de répondre dans les délais à toutes les questions posées. Effectivement, cela commençait à prendre du temps ; on a alors répondu avec les éléments qu'on avait à ce moment. Je suis allé défendre cette position devant la commission du Conseil national pour l'Union des villes suisses. Bien entendu, je n'étais pas tout seul à donner mon avis ; il y a donc fort à faire. Il y avait les représentants des grandes sociétés bancaires, qui accordent des crédits, des petits et des gros ; il y avait bien entendu les directeurs des différents sites de publicité en Suisse, qui étaient fortement documentés et qui disaient que l'interdiction de la publicité pour le petit crédit ne diminuait pas la consommation, tout comme pour le tabac. J'ai défendu vraiment la position que je crois être la vôtre, celle d'interdire la publicité pour le petit crédit. Je n'y suis pas allé seulement avec mes convictions, mais, comme il se doit, avec un document faisant état de la situation dans une grande ville, soit de la Ville de Lausanne, en la comparant avec les différentes statistiques qu'on trouve au niveau suisse faites par des sociétés comme Intrum Justitia, la Haute école de travail social de Bâle ou dans le cadre du panel suisse des ménages 2011.

La Municipalité n'a fait qu'affirmer et confirmer que le surendettement est un problème de société et qu'il faut le combattre. Tous les moyens sont certainement bons, comme celui de l'interdiction de la publicité. Ce sont les actions que nous avons menées ; il n'y a eu aucun aveu d'impuissance, aucune action en demi-teinte dans ce cadre.

Pour répondre à des questions plus précises, comme celle de M. Payot. Les tl permettent la publicité sur leurs bus et ont pour cela un contrat avec la SGA, tout comme la Ville a un contrat avec la SGA. Ils ont demandé l'application des mêmes critères de protection que la Ville. Normalement, en termes de procédures, j'ai demandé aux tl, qui ont à leur tour demandé à la SGA la possibilité d'exclure par une convention les affiches choquantes avec des publicités pour des sociétés de désendettement ; il n'y a pas eu d'affiche choquante. Il y a dans leur convention l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de l'alcool, de la politique. Nous n'avons pas cette dernière pour la Ville. Les tl n'ont pas d'affiche politique, à caractère religieux, sectaire, d'endoctrinement ou contraire aux bonnes mœurs. La convention prévoit aussi l'interdiction d'affiches avec des sujets à polémique, notamment sexe, violence, racisme, religion, etc.

Je me suis renseigné pour savoir à quelle société de désendettement M. Payot faisait référence. On ne va pas la citer, mais il y a effectivement une société privée qui propose le désendettement, qui ne fait pas partie du panel Info-Budget que M^{me} Bettschart a cité, dont font partie la Fédération romande des consommateurs, Caritas, le Centre social protestant et la Ville de Lausanne avec l'UnAFin. Ce cartel a fait de la publicité dans les bus pour une campagne sur le désendettement payée par l'Etat de Vaud. C'est donc l'Etat de Vaud qui a payé la campagne publicitaire de plusieurs dizaines de milliers de francs. Alors, quand une autre société de désendettement fait de la publicité pour financer le désendettement, on peut se demander en quoi celles de la collectivité publique ou des organisations non gouvernementales sont meilleures. Surtout que les sociétés privées ne le font pas à titre gracieux : elles encaissent de l'argent pour assainir la situation financière d'un certain

nombre de clients. Cela peut poser des problèmes lorsque des citoyens utilisent ces sociétés et que cela ne va plus ; ils reviennent alors dans les systèmes tels que l'UnAFin, Caritas, CSP, où on leur conseille de dénoncer le contrat qu'elles ont avec ces sociétés.

Aujourd'hui, je lance un appel – peut-être que vous allez me rejoindre : allez plutôt à Caritas, au Centre social protestant, à l'UnAFin ou à la Fédération romande des consommateurs ; cela vous coûtera moins cher que de faire appel à ces sociétés. L'AVIVO le fait aussi. Les tl sont, bien entendu, soucieux de ne pas faire de la publicité pour quelque chose qui serait contraire à leur intérêt.

Je vous propose d'accepter la réponse à ce rapport-préavis. La Municipalité participe à toutes les instances mises en place par l'Union des villes suisses et lorsque nous connaissons la décision fédérale, le municipal en charge de la négociation du contrat avec la SGA, mon collègue et conseiller national Olivier Français, tiendra le couteau par le manche et on pourra agir rapidement.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Au lieu de me prendre à partie, M. Tosato aurait pu prendre le ton de l'information. Je suis heureux d'apprendre les démarches entreprises depuis le dépôt du préavis et la réunion de la commission. Cette volonté n'était pas perceptible lors de ces circonstances. Il m'est apparu alors qu'on négligeait les possibilités qu'offrait la négociation à venir. Je reste, là encore, un peu sur ma faim, mais je salue les démarches entreprises par la Municipalité après la réunion de la commission.

La discussion est close.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), rapportrice : – La conclusion du rapport-préavis a été acceptée par 8 voix et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le préavis est adopté par 69 voix contre 1 et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2011/53 de la Municipalité, du 12 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse à la motion de M^{me} Cesla Amarelle sur les procédés de réclame en matière de petit crédit.

Communication

Démission de M. Jean Tschopp du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 30 mai 2012

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal de Lausanne avec prise d'effet au jeudi 21 juin 2012. Cette démission implique également mon départ de la Commission permanente des finances et de la Commission consultative des naturalisations, dans lesquelles je siège encore à ce jour.

Cette démission s'explique par mon entrée au Grand Conseil à la suite des élections cantonales du 11 mars dernier. Le non-cumul des mandats prévu par les statuts de ma formation politique m'oblige donc à quitter le Conseil communal. Cette règle permet le

renouvellement des élus et donne de l'oxygène à la vie politique, c'est donc avec plaisir que je m'y soumetts.

Aussi, je souhaite plein succès à mon successeur et beaucoup de bonheur dans l'accomplissement de son mandat au service des Lausannoises et des Lausannois.

Depuis le Palais de Rumine, je resterai un spectateur attentif des débats de ce Conseil, soucieux de la qualité de vie à préserver à Lausanne, qui est aussi l'une des vitrines de notre canton.

Je garderai de mes années au Conseil communal un excellent souvenir, celui de femmes et d'hommes, prêts à renoncer à beaucoup de choses pour la défense de leurs convictions.

Je forme le vœu que cet hémicycle reste le lieu de débats aussi animés que sincères, avec l'espoir que la recherche du bien commun demeure notre première préoccupation.

En vous adressant, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

(Signé) *Jean Tschopp*

Le président : – M. Tschopp est entré au Conseil communal le 3 février 2009. Il a été très actif, notamment au sein de la Commission des finances, puisque, depuis le 13 avril 2010 à ce jour, il y a siégé. Je le remercie pour sa contribution et sa participation à notre Conseil et lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière politique, notamment au Grand Conseil. Nous aurons certainement encore l'occasion de le croiser avec plaisir ; il participera encore aux deux séances de juin.

(*Applaudissements.*)

La séance est levée à 20 h 10.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16